
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

VOL. XIV.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

TROISIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT.

VOLUME XIV.
Conseil législatif



SON HONNEUR
L'HONORABLE THÉODORE ROBITAILLE,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUEBEC :
IMPRIMERIE DU "CANADIEN."
L. J. DEMEES & FRÈRE, Prop.

1880

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.] }

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le DIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil huit cent soixante et dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix neuf, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER mil huit cent quatre-vingt, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec : SACHEZ MAINTENANT; que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-UNIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par ordre,

L. II. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, SAMEDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER, mil huit cent quatre-vingt, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, MARDI, le TRENTIÈME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

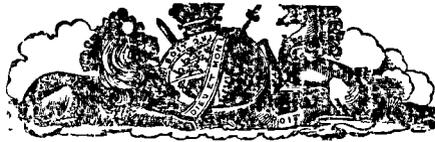
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et de Notre Règne la quarante-troisième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le TRENTIÈME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TRENTIÈME jour du mois de MARS, mil huit cent quatre-vingt, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes, vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS-NE DEVEZ MANQUER.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

Vendredi, 28 Mai 1880.

VENDREDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de MAI, dans la quarante troisième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la troisième session du quatrième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostoler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

La Bruère, de
Léry, de
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : « Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la Salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous souhaite, avec plaisir, la bienvenue au siège du Gouvernement, où je vous vois réunis pour vous occuper des affaires de la Province.

J'ai confiance que la représentation parlementaire vient commencer ses travaux législatifs, avec l'esprit d'entente et d'harmonie, nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions politiques et au progrès de notre pays.

Je suis heureux de me joindre à vous pour témoigner à Notre Gracieuse Souveraine, de nos sentiments de reconnaissance et de loyauté à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale, le Prince Léopold. Son Altesse est le cinquième membre de la famille royale, qui ait honoré notre pays de sa présence, et nous aimons à trouver dans sa visite une nouvelle preuve de l'affection que nous porte Notre Auguste Souveraine.

Nous devons tous nous réjouir à la pensée que le malaise général qui se fait sentir depuis quelques années dans toutes les branches de l'industrie, commence à disparaître. L'exploitation de nos forêts et le développement de nos ressources minières avaient été paralysés par cette crise ; mais vous serez heureux d'apprendre qu'il y a tout lieu d'espérer que l'impulsion nouvelle donnée à ces industries, apportera un large contingent à la richesse nationale, en même temps qu'elle augmentera d'une manière sensible, les revenus de la Province.

Deux entreprises que la Législature et les Gouvernements précédents avaient spécialement entourées de leur protection, l'exploitation des phosphates et la fabrication du sucre de betterave, ont reçu l'attention toute particulière du Gouvernement et sont en voie de réaliser les espérances des amis de l'agriculture et de l'industrie dans cette province.

Une Exposition générale de la Puissance sera tenue dans la province de Québec, durant le cours de cette année. Mon Gouvernement a cru devoir encourager particulièrement ce grand concours agricole et industriel, et j'ai confiance que vous approuverez ce qui a été fait dans cette direction.

Depuis la prorogation des Chambres, le 31 octobre dernier, le gouvernement a pris possession de la Section-Est du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et a réuni, sous une seule direction, les deux sections de ce chemin. Les états qui vous seront soumis à ce sujet, vous démontreront que les revenus de cette entreprise ont augmenté dans des proportions encourageantes pour l'avenir ; ce qui, joint aux avantages multiples que la Province devra retirer de ce chemin, sera une compensation pour les sacrifices qu'elle s'est généreusement imposés pour mener cette œuvre à bonne fin.

Les frais encourus pour la construction de ce chemin de fer Provincial, ayant épuisé le Fonds Consolidé des chemins de fer, et absorbé les subsides réservés aux compagnies privées, et ayant, en outre, nécessité des emprunts temporaires sur le crédit de la Province, il est devenu nécessaire de pourvoir au remboursement de ces sommes. Dans cette vue, mon Gouvernement a cru devoir négocier les préliminaires d'un emprunt suffisant pour faire face aux besoins actuels, sans, toutefois, outrepasser les limites des ressources de la Province. Vous apprendrez avec satisfaction que cet emprunt doit se faire dans des conditions très-avantageuses, et vous serez appelés à lui donner votre approbation.

La Province a contracté des obligations considérables, pour compléter les grandes améliorations qu'elle a cru devoir entreprendre pour s'assurer, dans la Confédération, une position en rapport avec son importance politique. C'est un devoir national pour tout bon citoyen de travailler d'un commun accord, pour faire

face à ces obligations et conserver intact le crédit de la Province. J'ai le ferme espoir que vous donnerez à mon gouvernement une assistance loyale pour accomplir cette tâche.

La constitution ayant restreint dans des limites assez étroites nos sources de revenus, il nous importe de veiller, avec le plus grand soin, à l'économie dans les dépenses publiques et à la perception active de ce qui revient au Trésor, si l'on veut arriver à équilibrer le budget des recettes et des dépenses.

La dette au Fonds d'Emprunt Municipal s'est accrue, depuis plusieurs années, dans de grandes proportions. Une mesure vous sera soumise pour régler cette dette de manière à faire bénéficier le Trésor, tout en ayant égard aux exigences de la position des diverses municipalités intéressées.

Vous aurez à vous occuper des réformes à faire à l'acte des Licences et d'un projet de loi, ayant pour objet de faire contribuer les bureaux publics au revenu de la Province.

L'acte concernant les asiles d'aliénés, en rapport avec les dépenses qu'il autorise, requiert des amendements et vous aurez à vous occuper de cette question.

Des modifications sont requises dans la législation qui régit nos mines, tant au point de vue du revenu public, que des facilités à donner au développement de cette importante industrie.

La refonte de l'acte des chemins de fer de la Province, dans un but d'assimilation avec l'acte des chemins de fer de la Puissance, est d'une haute importance, et une loi vous sera soumise à cet effet.

La consolidation des lois qui concernent l'Education et l'Agriculture, sont des sujets sur lesquels vous serez consultés dans le cours de cette session.

Vous serez appelés à considérer des projets de loi, concernant la refonte des Statuts de la Province, les modifications à faire à la constitution de la Cour Supérieure et la Cour du Banc de la Reine, et pour l'emploi des prisonniers détenus dans les prisons communes des différents districts de la Province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les Comptes Publics de la dernière année fiscale, ainsi qu'un état complet des Recettes et des Dépenses pour l'année courante, vous seront soumis.

Les estimés pour l'exercice fiscal de l'année prochaine, seront également déposés devant la Chambre pour votre approbation. Ces estimés ont été préparés avec toute l'économie que peut permettre l'efficacité du service public.

Les subsides nécessaires au service du gouvernement de Sa Majesté vous seront demandés.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Il ne me reste plus qu'à vous prier de mettre, dans l'accomplissement des devoirs importants qui vous incombent, le zèle, la sagesse et le patriotisme que le pays doit attendre de vous ; et je supplie Dieu de guider vos conseils et d'accorder ses meilleurs faveurs à notre peuple.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. Ross, présente le Bill (A) concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier ;

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Puis, sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors sur motion de l'Honorable M. Starnes, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 31 Mai 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
La Bruère, de

Lavolette,
Proulx,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de Locke W. Winchester, et autres,

Par l'honorable M. *Wood*, de V. Darling, et autres,

Par l'honorable M. *Dostaler*, de la compagnie mutuelle d'assurance contre le feu, du comté de Joliette.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre le rapport du bibliothécaire de la législature, il est lu comme suit :

Le conservateur de la bibliothèque de la Législature de la Province de Québec, expose humblement :

Qu'il a mis tout le soin et tout le discernement dont il était capable, dans l'emploi des deniers qui lui ont été confiés par l'achat des livres.

Comme la somme de \$3,000 accordée annuellement à la bibliothèque, depuis un temps assez long, ne saurait suffire à l'achat des nouveaux ouvrages de science, d'histoire ou de littérature ; et, comme avant tout, votre bibliothèque doit être riche en documents parlementaires, en histoire, en journaux politiques et en droit, je me suis efforcé de trouver et d'acquérir tout ce qui, dans ces branches diverses, et dans les circonstances actuelles, pouvait être acquis. Mais en même temps, j'ai dû négliger presque complètement la partie littéraire.

Suivant le conseil de l'un des honorables membres du Conseil Législatif, j'ai souscrits aux livres bleus anglais, et ces importants documents coûtent environ \$350 par année.

Je continue avec un avantage considérable pour votre bibliothèque, les échanges des documents de la Législature et de quelques uns de nos livres nouveaux contre les publications officielles de la France, de la plupart des Etats de l'Union Américaine et des colonies anglaises.

Le nombre des ouvrages ajoutés à votre bibliothèque depuis un an, est de 1500, dont 638 brochures de toute espèces. Ce qui porte le nombre total des volumes à 25,653. De ces 1500 ouvrages, 897 ont été reçus en échanges ou en dons.

L'Honorable Premier a eu l'obligeance de faire faire, à ma demande, des meubles garnis de rayons qui remplacent maintenant les tables de la bibliothèque, et permettent de placer convenablement un grand nombre de volumes, et surtout les grands journaux.

Il reste une centaine de dollars au crédit de la bibliothèque. Cette somme sera suffisante, je l'espère, pour couvrir les dépenses qui devront étre faites d'ici à la fin de l'année fiscale.

Je joins au présent rapport une liste des livres qui n'ont pas été rendus, aussi une liste des dons qui ont été faits à votre bibliothèque et des ouvrages qui lui ont été donnés en échange.

Le tout respectueusement soumis,

L. PAMPHILE LEMAY.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Lavolette, il est

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération jeudi.

L'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, propose, Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable Félix-Hyacinthe LeMaire, cette chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 1er Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier.
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Léry*, des habitants de Lévis,

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la cité de Montréal,

Par le même, du Church Home,

Par le même, de la compagnie du tunnel du Saint-Laurent,

Par l'honorable M. *Starnes*, de l'hôpital des femmes, de Montréal,

Par le même, de la faculté de médecine de l'Université du collège Bishop,

Par le même, de la Graphic Company,

Par l'honorable M. *Proulx*, de l'Hôpital Général de Saint-François-du-Lac.

Par l'honorable M. *Webb*, de Thomas S. Morey,

Par l'honorable M. *Wood*, des syndics du chemin de fer de Montréal, Portland
 & Boston,

Par le même, des Sœurs Grises de Farnham,

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de l'Asile de St. Ignace,

Par le même, de John Samuel Knox et autres,

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de Pierre-Rémi Chevalier,

Par le même, de la compagnie de chemin de fer du sud-est.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône à l'ouverture de la session, et le discours étant lu par le greffier.

L'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *de la Bruère*, propose, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, pour le remercier de son gracieux discours, à l'ouverture de la 3ème session du 4ème Parlement de la province de Québec, et du souhait de bienvenue qu'il nous fait en nous voyant réunis au siège du gouvernement pour nous occuper des affaires de la province, et de plus pour assurer Son Honneur :

1. Que nous avons confiance, avec son Honneur, que la représentation parlementaire vient commencer ses travaux législatifs avec l'esprit d'entente et d'harmonie nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions politiques et au progrès de notre pays.

2. Que nous sommes heureux de nous joindre à Son Honneur, pour témoigner à Notre Gracieuse Souveraine de nos sentiments de reconnaissance et de loyauté, à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale, le Prince Léopold, le cinquième membre de la famille royale qui ait honoré notre pays de sa présence ; et, comme Son Honneur, nous aimons à trouver dans la visite de Son Altesse, une nouvelle preuve de l'affection que nous porte Notre Auguste Souveraine.

3. Que nous devons tous nous réjouir, avec Son Honneur, à la pensée que le malaise général qui se fait sentir depuis quelques années dans toutes les branches de l'industrie, commence à disparaître. Que nous reconnaissons avec Son Honneur, que l'exploitation de nos forêts et le développement de nos ressources minières avaient été paralysés par cette crise ; mais que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, qu'il y a tout lieu d'espérer que l'impulsion nouvelle donnée à ces industries, apportera un large contingent à la richesse nationale, en même temps qu'elle augmentera d'une manière sensible les revenus de la Province.

4. Que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur, que deux entreprises que la Législature et les gouvernements précédents avaient spécialement entourées de leur protection, l'exploitation des phosphates et la fabrication du sucre de betterave, ont reçu l'attention toute particulière du gouvernement, et sont en voie de réaliser les espérances des amis de l'agriculture et de l'industrie dans cette province.

5. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur, qu'une exposition générale de la Puissance sera tenue dans la province de Québec, durant le cours de cette année, que le gouvernement a cru devoir encourager particulièrement ce grand concours agricole et industriel, et que nous tenons à justifier la confiance que Son Honneur entretient, de nous voir approuver ce qui a été fait dans cette direction.

6. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que depuis la prorogation des Chambres, le 31 octobre dernier, le gouvernement a pris possession de la section-est du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et a réuni, sous une seule direction, les deux sections de ce chemin ; que nous avons le ferme espoir, avec Son Honneur, que les Etats qui nous seront soumis à ce sujet, nous démontreront que les revenus de cette entreprise ont augmenté dans des proportions encourageantes, pour l'avenir ; ce qui, joint aux avantages multiples que la province devra retirer de ce chemin, sera une compensation pour les sacrifices qu'elle s'est généreusement imposés pour mener cette œuvre à bonne fin.

7. Que nous reconnaissons, avec Son Honneur, que les frais encourus pour la construction de ce chemin de fer provincial, ayant épuisé le fonds consolidé des chemins de fer, et absorbé les subsides réservés aux compagnies privées, et ayant, en outre, nécessité des emprunts temporaires sur le crédit de la province, il est devenu nécessaire de pourvoir au remboursement de ces sommes ; et que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur, que le gouvernement, qui a cru devoir négocier les préliminaires d'un emprunt suffisant pour faire face aux besoins actuels, sans, toutefois, outrepasser les limites des ressources de la province, doit

faire cet emprunt dans des conditions très avantageuses, et que nous espérons pouvoir lui donner notre approbation.

8. Que nous admettons, avec Son Honneur, que la province ayant contracté des obligations considérables, pour compléter les grandes améliorations qu'elle a cru devoir entreprendre pour s'assurer, dans la Confédération, une position en rapport avec son importance politique, c'est un devoir national pour tout bon citoyen de travailler d'un commun accord pour faire face à ces obligations, et conserver intact le crédit de la Province, et que, avec Son Honneur, nous espérons sincèrement que nous pourrons donner au gouvernement une assistance loyale pour accomplir cette tâche.

9. Que nous reconnaissons, avec Son Honneur, que la constitution ayant restreint dans les limites assez étroites nos sources de revenus, il nous importe de veiller, avec le plus grand soin, à l'économie dans les dépenses publiques et à la perception active de ce qui revient au Trésor si l'on veut arriver à équilibrer le budget des recettes et des dépenses.

10. Que nous reconnaissons encore, avec Son Honneur, que la dette au Fonds d'Emprunt Municipal s'est accrue, depuis plusieurs années, dans de grandes proportions ; et que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur qu'une mesure nous sera soumise pour régler cette dette de manière à faire bénéficier le Trésor, tout en ayant égard aux exigences de la position des diverses municipalités intéressées.

11. Que nous prendrons en sérieuse considération les réformes à faire à l'acte des licences, et le projet de loi ayant pour objet de faire contribuer les bureaux publics au revenu de la province.

12. Que nous admettons, avec Son Honneur, que l'acte concernant les asiles d'aliénés, en rapport avec les dépenses qu'il autorise, requiert des amendements, et que nous nous ferons un devoir de nous occuper attentivement de cette question.

13. Que les modifications requises dans la législation qui régit nos mines, tant au point de vue du revenu public, que des facilités à donner au développement de cette importante industrie, recevront toute notre considération.

14. Que nous sommes d'opinion, avec Son Honneur, que la refonte de l'acte des chemins de fer de la Province, dans un but d'assimilation avec l'acte des chemins de fer de la Puissance, est d'une haute importance, et que nous donnerons toute notre attention à la loi qui nous sera soumise à cet effet.

15. Que nous sommes satisfaits d'apprendre de Son Honneur, que la refonte des lois qui concernent l'Éducation et l'Agriculture, sont des sujets sur lesquels nous serons consultés dans le cours de cette session.

16. Que les projets de loi concernant la refonte des Statuts de la Province, les modifications à faire à la constitution de la Cour Supérieure, et la Cour du Banc de la Reine, et pour l'emploi des prisonniers détenus dans les prisons communes des différents districts de la Province, que nous serons appelés à considérer, recevront toute notre considération.

17. Que nous mettrons, à la sollicitation de Son Honneur, dans l'accomplissement des devoirs importants qui nous incombent, le zèle, la sagesse et le patriotisme que le pays doit attendre de nous ; et que, avec Son Honneur, nous appliquons Dieu de guider nos conseils et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau.

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *de LaBruère*, propose :
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e et 17e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions comme un tout, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que les honorables Messieurs Ferrier, de LaBruère, le moteur et le secondé soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. Ross, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Honneur l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à votre Honneur.

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous avons confiance, avec Votre Honneur, que la représentation parlementaire vient commencer ses travaux législatifs avec l'esprit d'entente et d'harmonie nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions politiques et au progrès de notre pays.

Nous sommes heureux de nous joindre à Votre Honneur, pour témoigner à Notre Gracieuse Souveraine de nos sentiments de reconnaissance et de loyauté à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale, le Prince Léopold, le cinquième membre de la famille royale qui ait honoré notre pays de sa présence; et, comme Votre Honneur, nous aimons à trouver dans la visite de Son Altesse, une nouvelle preuve de l'affection que nous porte Notre Auguste Souveraine.

Nous devons tous nous réjouir, avec Votre Honneur, à la pensée que le malaise général qui se fait sentir depuis quelques années dans toutes les branches de l'industrie, commence à disparaître. Nous reconnaissons avec Votre Honneur, que l'exploitation de nos forêts et le développement de nos ressources minières avaient été paralysés par cette crise; mais nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, qu'il y a tout lieu d'espérer que l'impulsion nouvelle donnée à ces industries, apportera un large contingent à la richesse nationale, en même temps qu'elle augmentera d'une manière sensible les revenus de la Province.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur, que deux entreprises que la Législature et les gouvernements précédents avaient spécialement entourées de leur protection, l'exploitation des phosphates et la fabrication du sucre de betterave, ont reçu l'attention toute particulière du gouvernement, et sont en voie de réaliser les espérances des amis de l'agriculture et de l'industrie dans cette province.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur, qu'une exposition générale de la Puissance sera tenue dans la province de Québec, durant le cours de cette année, que le gouvernement a cru devoir encourager particulièrement ce

grand concours agricole et industriel, et nous tenons à justifier la confiance que Votre Honneur entretient, de nous voir approuver ce qui a été fait dans cette direction.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que depuis la prorogation des Chambres, le 31 d'octobre dernier, le gouvernement a pris possession de la section est du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et a réuni, sous une seule direction, les deux sections de ce chemin; nous avons le ferme espoir, avec Votre Honneur, que les états qui nous seront soumis à ce sujet, nous démontreront que les revenus de cette entreprise ont augmenté dans des proportions encourageantes pour l'avenir; ce qui, joint aux avantages multiples que la province devra retirer de ce chemin, sera une compensation pour les sacrifices qu'elle s'est généreusement imposés pour mener cette œuvre à bonne fin.

Nous reconnaissons, avec Votre Honneur, que les frais encourus pour la construction de ce chemin de fer provincial, ayant épuisé le fonds consolidé des chemins de fer, et absorbé les subsides réservés aux compagnies privées, et ayant, en outre, nécessité des emprunts temporaires sur le crédit de la Province, il est devenu nécessaire de pourvoir au remboursement de ces sommes; et nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur, que le gouvernement, qui a cru devoir négocier les préliminaires d'un emprunt suffisant pour faire face aux besoins actuels, sans, toutefois, outrepasser les limites des ressources de la Province, doit faire cet emprunt dans des conditions très-avantageuses, et nous espérons pouvoir lui donner notre approbation.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que la province ayant contracté des obligations considérables, pour compléter les grandes améliorations qu'elle a cru devoir entreprendre pour s'assurer, dans la Confédération, une position en rapport avec son importance politique, c'est un devoir national pour tout bon citoyen de travailler d'un commun accord pour faire face à ces obligations, et conserver intact le crédit de la Province, et avec Votre Honneur, nous espérons sincèrement que nous pourrons donner au gouvernement une assistance loyale pour accomplir cette tâche.

Nous reconnaissons, avec Votre Honneur, que la constitution ayant restreint dans des limites assez étroites nos sources de revenus, il nous importe de veiller, avec le plus grand soin à l'économie dans les dépenses publiques et à la perception active de ce qui revient au Trésor si l'on veut arriver à équilibrer le budget des recettes et des dépenses.

Nous reconnaissons encore, avec Votre Honneur, que la dette au Fonds d'Emprunt Municipal s'est accrue, depuis plusieurs années, dans de grandes proportions; et nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur qu'une mesure nous sera soumise pour régler cette dette de manière à faire bénéficier le Trésor, tout en ayant égard aux exigences de la position des diverses municipalités intéressées.

Nous prendrons en sérieuse considération les réformes à faire à l'acte des licences, et le projet de loi ayant pour objet de faire contribuer les bureaux publics au revenu de la province.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que l'acte concernant les asiles d'aliénés en rapport avec les dépenses qu'il autorise, requiert des amendements, et nous nous ferons un devoir de nous occuper attentivement de cette question.

Les modifications requises dans la législation qui régit nos mines, tant au point de vue du revenu public que des facilités à donner au développement de cette importante industrie, recevront toute notre considération.

Nous sommes d'opinion avec Votre Honneur que la refonte de l'acte des chemins de fer de la Province, dans un but d'assimilation avec l'acte des chemins de fer de la Puissance, est d'une haute importance, et nous donnerons toute notre attention à la loi qui nous sera soumise à cet effet.

Nous sommes satisfaits d'apprendre de Votre Honneur que la refonte des lois

qui concernent l'Education et l'Agriculture, sont des sujets sur lesquels nous serons consultés dans le cours de cette session.

Les projets de loi concernant la refonte des Statuts de la Province, les modifications à faire à la constitution de la Cour Supérieure et la Cour du Banc de la Reine, et pour l'emploi des prisonniers détenus dans les prisons communes des différents districts de la Province, que nous serons appelés à considérer, recevront toute notre considération.

Nous mettrons, à la sollicitation de Votre Honneur, dans l'accomplissement des devoirs importants qui nous incombent, le zèle, la sagesse et le patriotisme que le pays doit attendre de nous ; et avec Votre Honneur, nous supplions Dieu de guider nos conseils et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée unanimement..

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable *Orateur* de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par l'honorable *Orateur* de cette chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Mercredi, 2 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Webb.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, des Sœurs de la Providence, de l'Assomption,

Par l'honorable M. *Webb*, des colons de Jersey, et autres cantons,

Par l'honorable M. *Dostaler*, de la Sœur M. de la Purification,

Par l'honorable M. *Ross*, des Sœurs de la Providence, d'Yamachiche,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean,

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du comte Raphaël-Maximilien Cahen d'Anvers, et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Locke W. Winchester et autres, de la ville de New-York, demandant l'incorporation du « Club pour la pêche au saumon du Ristigouche ;

De V. Darling et autres, de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la « Compagnie minière internationale ; »

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Dionne*, *Ferrier*, *Gaudet*, *de LaBruère*, *Lavolette*, *de Léry*, *Prudhomme*, *Roy*, *Starnes*, *Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Bryson*, *Dionne*, *Dostaler*, *Ferrier*, *Hearn*, *de LaBruère*, *de Léry*, *Lavolette*, *Proulx*, *Rémillard*, *Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Gaudet*, *de LaBruère*, *Rémillard*, *Roy*, *Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *de Boucherville*, *Bryson*, *Dostaler*, *Gaudet*, *Gingras*, *Lavolette*, *Panet*, *Proulx*, *Prudhomme* et *Savage*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *de Boucherville*, *Dionne*, *de Léry*, *Lavolette* et *Webb*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 3 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Arhambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Laviolette,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'Honorable *Jean-Baptiste Lefebvre de Villemure* se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable *Orateur*, celui-ci dit :

« Faites entrer l'Honorable Conseiller. »

Alors le dit Honorable *Jean-Baptiste Lefebvre de Villemure*, accompagné des Honorables Messieurs *de Boucherville* et *Laviolette* s'avance près de la table, et l'Honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,
Province de Québec. }
(L. S)

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé, l'Honorable *Jean-Baptiste Lefebvre de Villemure*,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège Electoral des *Mille-Isles*, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'Honorable *F. Hyacinthe LeMaire*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit

Jean-Baptiste Lefebvre de Villemure, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière mauquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : Témoin, Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Théodore Robitaille*, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce TROISIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt, et de Notre règne la quarante-troisième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *Jean-Baptiste Lefebvre de Villemure* prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avance et vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit : « Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre un siège. »

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Par le même, de la cité de Montréal,

Par l'honorable M. *Archambeault*, de Henry Hogan et autres,

Par l'honorable M. de *Boucherville*, de la salle d'asile de Longueuil,

Par le même, des sœurs de charité de Longueuil,

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de dame Marie-Henriette Coursof et autres,

Par l'honorable M. *Dostaler*, de la supérieure du couvent de Lanoraie,

Par l'honorable M. de *LaBruère*, de la compagnie du chemin de fer de jonction du lac Champlain et du St-Laurent,

Par l'honorable M. *Ross*, de L. A. Sénécal et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Lévis, demandant un octroi de lots de terre et des secours en argent pour les aider dans les travaux de défrichement ;

De Robert Cassells, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie du tunnel du fleuve St-Laurent ;

De Son Honneur le maire de Montréal et autres, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

Du « Church Home » de Montréal, demandant de l'aide ;

Du « Women's Hospital » de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Faculté Médicale de l'Université du Bishop's College, demandant de l'aide ;

Du « Graphic Company, » de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des membres de la Communauté de l'Hôpital Général, de la maison des pauvres, des sœurs de la Charité d'Ottawa, résidentes à St-François du Lac, demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de Sherbrooke, demandant l'incorporation du « Sherbrooke Gas and Water Company ; »

Des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, ayant son siège dans le comté de Missisquoi, demandant le redressement de certains griefs ;

Des religieuses (sœurs grises) de l'Hospice Ste-Elizabeth, de Farnham, demandant de l'aide ;

De la maison d'asile de St-Ignace du Coteau du Lac, comté de Soulanges, demandant de l'aide ;

De John Samuel Knox et autres, de l'île de Wight, Angleterre, demandant la passation d'un acte pour dissiper certains doutes et définir leurs pouvoirs comme exécuteurs de feu Robert Knox ;

De Pierre Rémi Chevalier, notaire, de la ville de Sorel, demandant la passation d'un acte rendant valable et authentique un certain acte de vente ;

De la compagnie du chemin de fer du sud-est de Montréal, demandant la passation d'un bill leur permettant de consolider leur dette.

L'honorable *Orateur* présente à la chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de cette chambre soit référé au comité des contingents.

L'honorable *Orateur* fait rapport à la chambre qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la gracieuse réponse suivante :

THÉODORE ROBITAILLE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Je vous remercie de l'adresse que vous m'avez présentée.

Je reçois avec satisfaction l'assurance de votre attachement à Notre Gracieuse Souveraine, de votre dévouement aux intérêts du peuple de cette province, et de votre zèle à les promouvoir dans l'accomplissement des devoirs importants dont vous êtes chargés.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 2 juin 1880.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la réponse de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur à l'adresse
 présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des
 membres.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative ;

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 1er juin 1880.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, priant
 Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un
 comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et
 informant Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions
 savoir : les honorables MM. *Chapleau, Flynn, Joly, Langelier, Marchand*, et MM. *Bou-*
tillier, Desautniers, Mathieu et Tarte, agiront comme membres du dit comité con-
 joint des impressions.

(Attesté),

L. DELORME,

G. A. L.

Il est reçu un autre message de l'Assemblée Législative ;

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 1er juin 1880.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'honorable conseil législatif, priant leurs
 honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un
 comité conjoint des deux chambres, pour aider M. l'orateur dans l'administration
 de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette cham-
 bre, et pour agir comme membre du comité conjoint de la Bibliothèque, infor-
 mant leurs Honneurs que les membres du comité sont :

Les honorables MM. *Chapleau, Flynn, Irvine, Joly, Langelier, Lynch, Marchand,*
et Ross, et MM. Desautniers, Mathieu, Taillon et Tarte, qui agiront comme membres
 du comité conjoint de la Bibliothèque.

(Attesté.)

L. DELORME,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 28ème règle de cette chambre soit suspendue, et que, lorsque
 cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du
 conservateur de la Bibliothèque de la Législature.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit référé au comité conjoint de la Bibliothèque.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, la chambre s'ajourne à
 mardi prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 8 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,

La Bruère, de
Laviolette,
Léry, de,
Proulx,
Pruahomme,
Rémillard,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. de Léry*, du conseil municipal du comté de Montmorency,

Des habitants de St-François de Beauce,

Du Révérend *M. Bernier* ;

Par l'honorable *M. de Boucherville*, du Révérend *Joseph Henning* et autres ;

Par l'honorable *M. Ferrier*, de *John Fraser*,

Du Collège de Pharmacie de Montréal,

Du Montreal Protestant Orphan Asylum,

De *Louis H. Pignolet*,

De l'église St-Marc, Montréal,

De l'église St-Mathieu, Montréal,

De l'église Erskine, Montréal,

De l'église St-Thomas, Montréal,

De l'église St-Barthélemi, Montréal,

De la Douglas Methodist Church, Montréal,

De l'église du Calvaire, Montréal,

De la Olivet-Baptist Church, Montréal,

De l'église presbytérienne de St-Joseph, Montréal,

De l'église méthodiste française, Montréal,

De W. J. Spicer, et autres, de Montréal,

De E. H. Lay, et autres, de Montréal,

De H. A. Nelson, et autres, de Montréal ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de l'asile de St-Joseph du Bon-Pasteur,

De l'asile de la Providence,

De l'institut des aveugles de l'asile Nazareth,

De l'hospice St-Charles, de Montréal,

Du dispensaire ophthalmique, de Montréal,

De l'asile des orphelins catholiques, de Montréal,

Des commis-marchands, de Montréal,

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal ;

Par l'honorable M. *Savage*, de John Fraser ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de James Henry Dixon ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de James Court et autres ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de M. Morison et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de la Providence de l'Assomption, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Jersey et des premiers rangs de Shenly et de Linière, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement de certains chemins ;

De l'Hospice de Ste-Elizabeth de Joliette, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche, demandant de l'aide ;

De la compagnie de chemin de fer du Lac St-Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Comte Raphaël Maximilien Caen d'Anvers, banquier, de Paris, France, et autres, demandant l'incorporation du « *Crédit Foncier Franco-Canadien*. »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session et composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Gaudet*, *de La Bruère*, *Rémillard*, *Roy*, *Webb* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'hon. M. *Ross*, il est,

Ordonné, Que la résolution passée par ce conseil nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *de Boucherville*, *Dionne*, *de Léry*, *Lavolette* et *Webb*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque,

en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 9 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Lavolette,
Léry, de
Panet,
Proutx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gingras*, des PP. Rédemptoristes, dans la division des Laurentides,

Par l'honorable M. *Panet*, de l'asile des orphelines protestantes de Québec,

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu,

Par l'honorable M. *Rémillard*, de Joseph Almée Lemay,

Par l'honorable M. *Wood*, de Charles S. Colby, et autres,

Des mêmes pétitionnaires;

De J. S. Brigham, M. D., et autres,

De M. J. Ahern, M. D., et autres,

De H. W. McGowan, M. D., et autres,

De Abraham Hopkins, A. B., M. D., et autres,

De M. Hume, M. D.,

De Frédéric Paré, M. D., et autres,

Par l'honorable M. *Dostaler*, des Sœurs de la Providence de Ste-Ursule ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de Hermidas Jeannot,

Des Sœurs des petites écoles de Rimouski ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, des habitants de St-Isidore,

De George Arthur Hughes ;

Par l'honorable M. *Hearn*, du bureau de la chambre de commerce de Québec,

De la « Women's Christian Association, » de Québec,

De l'Institut littéraire de St-Patrice de Québec ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de certains propriétaires de St-Gabriel de Brandon.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Société d'histoire naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Corporation de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Henry Hogan, et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de relier le Grand Tronc au Chemin de Fer du Nord ;

Des Sœurs de la Charité, de la ville de Longueuil, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité, de la ville de Longueuil, demandant une allocation spéciale ;

De Dame Marie Henriette Coursol, de Robert Kane et de C. F. Quesnel-Coursol, de Montréal, demandant la passation d'un certain acte pour faire disparaître les doutes quant à leur pouvoir de disposer de certaines terres ;

Du couvent de Saint-Joseph de Lanoraie, demandant de l'aide ;

De la compagnie de chemin de fer de Jonction du lac Champlain et du Saint-Laurent, demandant des amendements à sa charte ;

De L. A. Sénécal et autres, de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer et de tunnel de la rive sud.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son premier rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés, ce 9 juin 1880.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'honorable M. *Dionne* comme son président et a réduit son quorum à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des Sœurs de la Providence de l'Assomption ;
 Du « Church Home, » de Montréal ;
 Du « Women's hospital, » de Montréal ;
 De la faculté médicale de l'Université du Collège Bishop ;
 De la maison d'Asile de St-Ignace du Coteau du Lac ;
 Des religieuses (Sœurs Grises) de l'Hospice Ste-Elizabeth de Farnham ;
 Des Sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche ;
 De l'hospice de Ste-Elizabeth de Joliette ;
 Des membres de la Communauté de l'Hôpital Général de la maison des pauvres des Sœurs de la Charité d'Ottawa, résidentes à St-François du Lac, demandant de l'aide ;
 Des habitants du canton de Jersey et des premiers rangs de Shenley et de Linière, comté de Beauce, demandant de l'aide pour le parachèvement de certains chemins ;
 Des habitants de Lévis, demandant un octroi de lots de terre et des secours en argent pour les aider dans les travaux de défrichements.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas.

Du comte Raphaël Maximilien Cahen d'Anvers, banquier, de Paris, France, et autres, demandant l'incorporation du « Crédit foncier Franco-Canadien » ;
 De la compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, du comté de Joliette, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

E. DIONNE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son premier rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre du Comité, No. 3.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Beaudry* a été nommé président de ce comité.

Votre comité recommande que le *quorum* soit réduit à cinq de ses membres.

Le Greffier de votre honorable chambre a soumis ses comptes, lesquels sont référés à un sous-comité, pour examen.

Le tout humblement soumis,

J.-L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry* présente un Bill (B) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, a toujours eu force de loi dans cette province. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 10 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

La Bruère, de
Laviolette,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Villemure, de
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, de certains propriétaires de St-Antoine de Longueuil ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, des Sœurs Grises, de Montréal ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la Société des Arts, de Montréal ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la ville de St-Jean ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, de l'Association de St-Jean-Baptiste de Valleyfield,

Par l'honorable M. *Bryson*, du comité de l'asile des orphelins de Québec,

Du Ladies' Protestant Home, de Québec,

De la corporation du Finlay Asylum, de Québec ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la compagnie du gaz de Québec ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, d'Anthony Forse, et autres,

De C. Deschamps et autres.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Qu'il soit permis à cet honorable membre de retirer la pétition de
John Fraser, qu'il a présentée par erreur.

La dite pétition est, en conséquence retirée.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du comté de Montmorency, division numéro un,
demandant la passation d'une loi donnant à la paroisse de Sainte-Anne, comté
de Montmorency, les mêmes limites pour toutes fins quelconques que celles

établies par le plan cadastral fait par ordre du Commissaire des Terres de la Couronne ;

Des habitants de St-François de Beauce, demandant que le chemin de fer de Lévis à Kennebec, soit parachevé jusqu'à la frontière provinciale, et que dans le cas où le gouvernement ne jugerait pas à propos de reprendre ce chemin, il envoie un de ses ingénieurs faire rapport sur sa sûreté ;

Du révérend M. Bernier, curé, de Saint-Georges, et autres habitants du comté de Beauce, demandant que le chemin de fer de Lévis à Kennebec, soit parachevé jusqu'à la frontière provinciale, et que dans le cas où le gouvernement ne jugerait pas à propos de reprendre ce chemin, il envoie un de ses ingénieurs faire rapport sur sa sûreté ;

Des Révérends Pères Rédemptoristes de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De John Fraser, de Montréal, demandant à être entendu à la barre du Conseil Législatif, et demandant de plus la nomination d'une commission royale chargée de s'enquérir de l'administration de la succession de feu Hugh Fraser ;

Du Collège de Pharmacie de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Asile des Orphelins protestants de Montréal, demandant de l'aide ;

De Louis Pignolet, de Montréal, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec, à l'admettre à exercer la profession d'avocat.

De H. A. Nelson et autres habitants de Montréal ;

De E. H. Lay et autres habitants de Montréal ;

De W. J. Spicer et autres habitants de Montréal ;

De Albert Deville et autres, de l'Eglise Méthodiste française de Montréal ;

De l'Eglise du Calvaire de Montréal ;

De l'Eglise Presbytérienne de Montréal ;

Du Révérend M. Clark, de Montréal ;

De l'Eglise de Saint-Marc, de Montréal ;

De l'Eglise Méthodiste de Dougall, Montréal ;

De l'Eglise Episcopale réformée de Saint-Berthélemy, Montréal ;

De l'Eglise Erskine, Montréal ;

De l'Eglise Saint-Thomas, Montréal ;

De l'Eglise Saint-Mathieu, Montréal, demandant tous que l'acte des licences soit amendé ;

De l'Asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence de Saint-Vincent de Paul, demandant de l'aide ;

De James Henry Dixon, et de Dames Frances-Jane Conelly, de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de vendre certains biens situés dans le canton de Kildare ;

De James Court et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant l'Association des Comptables de Montréal ;

De M. Morison, commissaire d'écoles, de R. E. Fontaine, avocat, et autres, libraires, etc., etc., de la Province de Québec, ville St-Hyacinthe, demandant le rappel de la loi pourvoyant à l'approvisionnement des écoles et des élèves par le dépôt du Département de l'Instruction Publique ;

De l'asile Nazareth, Montréal, demandant de l'aide ;

Du directeur de l'hospice St-Charles, Montréal, demandant de l'aide ;

Du dispensaire ophthalmique, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames de l'Asile des Orphelins catholiques Romains, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des commis marchands, de Montréal, demandant un acte d'incorporation.

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est

Ordonné, Que le nom de l'honorable M. de Villemare, soit porté sur la liste des membres du comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'honorable M. *Lavolette* présente un Bill (C) intitulé : « Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi.

L'honorable M. *Dostaler* présente un Bill (D) intitulé : « Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour d'autres fins. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, lundi.

Alors sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures p. m.

Vendredi, 11 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archeambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Villemure, de
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Proulx*, des habitants de la ville de Nicolet ;

Par l'honorable M. *Wood*, de E. Donahue et autres,

De Théodore Davis Whitcher,

Des médecins du comté de Stanstead ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, d'Alfred Pinsonneault ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de L. O. Taillon et autres,

De Thomas Gauthier et autres,

De L. O. Taillon,

De Marie-Angélique Cuvillier et autres,

De la société de construction St-Jacques ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de Pamphile Vallée,

Du club de la garnison de Québec ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, du conseil municipal de St. Joachim ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, de la société permanente de construction du district de Montréal ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la corporation de la cité de Québec ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, du rév. J. D. Déziel et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de Charles Garth et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

De la Congrégation des Rédemptoristes, établie à Ste-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, demandant un acte d'incorporation ;

De l'Asile des Orphelins protestants de Québec, demandant de l'aide ;

De la compagnie hydraulique et manufacturière de la Rivière Richelieu, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Joseph-Alphée Lemay, de Québec, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Charles C. Colby et autres, du comté de Stanstead et autres lieux, demandant l'incorporation de la compagnie manufacturière de produits chimiques d'Orford ;

Du « Huronian Mining and Smelting Company, » demandant un acte d'incorporation ;

Du Dr. Brigham et autres médecins de la province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant à exercer la profession de médecin ;

Du Dr. A. Belleau et autres, médecins de la Province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant à exercer la profession de médecin ;

Du Dr. McGowen et autres médecins, de la Province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant à exercer la profession de médecin ;

Du Dr Abraham Hopkins et autres, médecins, de la Province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant à exercer la profession de médecin ;

Des médecins de la Province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, demandant à exercer la profession de médecin ;

De Frédéric Paré et autres médecins, de la Province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, demandant à exercer la profession de médecin ;

Des Sœurs de la Providence, paroisse Ste-Ursule, comté de Maskinongé, demandant de l'aide ;

De la Congrégation des Sœurs des Petites Ecoles de Rimouski, demandant la passation d'un acte d'incorporation ;

Des habitants de St-Isidore, comté de Dorchester, demandant le parachèvement du chemin de Metgermette-Nord ;

De George Arthur Hughes, de la cité de Montréal, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du Bureau de la Chambre de Commerce de Québec, demandant la construction d'un chemin de fer allant de la jonction St-Martin à la Pointe-Claire ;

Du « Women's Association of Quebec, » demandant de l'aide ;

De l'Institut Littéraire de St-Patrice, Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de St-Gabriel de Brandon, demandant que certaine partie de St-Gabriel de Brandon soit détachée du comté de Berthier et annexée au comté de Maskinongé pour toutes fins quelconques.

L'honorable M Dionne, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son deuxième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 11 juin 1880.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle :

Du couvent de St-Joseph de Lanoraie ;

De l'asile des orphelins protestants de Montréal ;

Du collège de Pharmacie de Montréal ;

De l'asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal ;

Des sœurs de la Providence de Saint-Vincent de Paul ;

De l'école de médecine de chirurgie de Montréal ;

Des dames de l'asile des orphelins catholiques romains de Montréal ;

Du Dispensaire Ophthalmique de Montréal ;

Du directeur de l'hospice Saint-Charles, de Montréal ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de Montréal ;

De la société d'histoire naturelle de Montréal, demandant tous de l'aide ;

Des habitants de Saint-François de Beauce ;

Des habitants de Saint-George de Beauce et autres, demandant que le chemin de fer de Lévis et Kennébec soit parachevé jusqu'à la frontière provinciale, et que dans le cas où le gouvernement ne jugerait pas à propos de reprendre ce chemin, il envoie un de ses ingénieurs pour faire rapport sur sa sûreté ;

De H. A. Nelson et autres habitants de Montréal

De l'Eglise St-Mathias, de Montréal ;
 De l'Eglise Erskine, de Montréal ;
 De l'Eglise de St-Thomas, Montréal ;
 De l'Eglise épiscopale réformée, de Montréal ;
 De l'Eglise Saint-Marc, de Montréal ;
 De l'Eglise du Calvaire, de Montréal ;
 Du Révérend M. Clark et autres, de Montréal ;
 De l'Eglise Presbytérienne de la rue St-Joseph, Montréal ;
 De l'Eglise Méthodiste Française de Montréal ;
 De W. J. Spicer, et autres de Montréal ;
 De E. H. Lay et autres, de Montréal, demandant tous que l'acte des licences soit amendé ;
 De M. Morison, commissaire d'école, de R. E. Fontaine, avocat, et autres, libraires, imprimeurs, relieurs et éditeurs de la Province de Québec, ville de St-Hyacinthe, demandant le rappel de la loi pourvoyant à l'approvisionnement des écoles et des élèves par le dépôt du Département de l'Instruction Publique ;
 Des Sœurs de la Charité de la Ville de Longueuil, demandant une allocation spéciale ;
 De Son Honneur le Maire, de la Cité de Montréal et autres, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la Corporation de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De la Compagnie de Chemin de fer de jonction du Lac Champlain et du St-Laurent, demandant des amendements à sa charte ;
 De Dame Henriette Coursol, de Robert Kane et de C. T. Quesnel Coursol, demandant la passation d'un certain acte pour faire disparaître les doutes quant à leur pouvoir de disposer de certaines terres ;
 De L. A. Sénécal et autres, de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer et de tunnel de la rive sud ;
 De la compagnie de chemin de fer du Lac St Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De V. Darling et autres, de Sherbrooke, demandant l'incorporation de la Compagnie Minière Internationale ;
 De Locke W. Winchester et autres, de la ville de New-York, demandant l'incorporation du Club pour la pêche au Saumon du Ristigouche ;
 Des habitants de la ville de Sherbrooke, demandant l'incorporation du « Sherbrooke Gas and Water Company » ;
 De John Samuel Knox et autres, de l'Île de Wight, Angleterre, demandant la passation d'un acte pour dissiper certains doutes et définir leurs pouvoirs comme exécuteurs de feu Robert Knox ;
 De la compagnie du chemin de fer du sud-est, Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de consolider sa dette ;
 De Pierre-Rémi Chevalier, notaire, de la ville de Sorel, demandant la passation d'un acte rendant valable et authentique un certain acte de vente ;
 Du « Graphic Company » de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;
 De Robert Cassels et autres de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie de Tunnel du fleuve St-Laurent ;
 De Charlotte Smith et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte les autorisant à vendre certaines propriétés ;
 Du conseil municipal, du comté de Montmorency, division numéro un, demandant la passation d'une loi donnant à la paroisse de Ste-Anne, comté de

Montmorency, les mêmes limites pour toutes fins quelconques que celles établies par le plan cadastral fait par ordre du commissaire des Terres de la Couronne;

De Louis Pignolet, de Montréal, demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec, à l'admettre à exercer la profession d'avocat;

De James Court et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant l'association des comptables de Montréal;

Des commis marchands, de Montréal, demandant un acte d'incorporation;

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés;

Des Révérends Pères Rédemptoristes de Québec, demandant un acte d'incorporation;

Néanmoins votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 49ème règle vu qu'il pourra comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération, lundi.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité conjoint des impressions de la législature, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de Comité No. 3.

Québec, 11 juin 1880.

Premier rapport du comité conjoint sur les impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a élu l'honorable *J. L. Beaudry* son président.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Que les honorables Messieurs *Ferrier, Beaudry, Archangeault, Marchand* et *M. Mathieu*, forment un sous comité avec instruction d'examiner les divers documents mis devant la chambre et référés à ce comité.

Votre comité recommande que les députés qui désirent l'impression de documents les réfèrent à ce comité avant d'en demander l'impression.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération, lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au 21 juin courant; que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au 28 juin courant, et que le délai pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé, soit prolongé jusqu'au 5 juin let prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 81) intitulé : « Acte concernant le « chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 14 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Proulx,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dostaler*, des Clercs paroissiaux de St-Viateur,

De certains colons du canton de Joliette;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de certains libraires, etc., de la ville de Lévis,

Par l'honorable M. *Laviolette*, du maire et des conseillers de la ville d'Iber-ville,

De Duncan McDonald et autres,

Des Dames Religieuses de la Charité de St-Jean,

Des mêmes pétitionnaires ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de John Redpath Dougal et autres,

De certains habitants de la vallée de La Gatineau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Anthony Force et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de construire un embranchement de chemin de fer entre la station Valois et la ville de Lachine ;

De Hormidas Jeannotte, de Montréal, demandant la passation d'un acte permettant au barreau de Québec de l'admettre au nombre de ses membres ;

De la Société St-Jean-Baptiste de Lachine, demandant un acte d'incorporation ;

De la Compagnie du gaz de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'asile Finlay de Québec, demandant de l'aide ;

Des Dames de l'asile protestant de Québec, demandant de l'aide ;

Des Dames directrices de l'asile des orphelins de Québec, appartenant à l'église d'Angleterre, demandant de l'aide ;

Des habitants de St-Antoine de Longueuil, s'opposant à certains amendements demandés à l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil ;

De l'Hôpital-Général de la ville de Montréal, établi le troisième jour de juin 1753, demandant de l'aide ;

De la Corporation de la ville de St-Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'association St-Jean-Baptiste de Salaberry de Valleyfield, demandant un acte d'incorporation ;

De l'association des Arts de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

L'honorable *Orateur* présente à la chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

THÉODORE ROBITAILLE.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil Législatif le rapport de l'imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquelles ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session restant, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du gouvernement.

Québec, 8 juin 1880.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province 42-43 vict., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 vict., chap. 35, concernant le notariat, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 38) intitulé : « Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : « Acte concernant les termes de la cour de session générale de la paix dans les districts de Québec et de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : « Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 81) intitulé : « Acte concernant le Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du 2e rapport du comité des Bills Privés,

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint des impressions,

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archangeault* présente un Bill (E) intitulé : « Acte pour amender les lois d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du code civil et l'article 640 du code de procédure civile.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 15 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Lavolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, du chemin de fer de jonction, de Montréal et de Champlain,

Du Rév. O. Blanchard et autres ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du conseil de la ville de Longueuil ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de l'Institut Canadien de Québec ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, de l'hospice de la ville de Joliette ;

Par l'honorable M. *Webb*, de R. W. Heneker et autres,

Des mêmes pétitionnaires ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, du « Protestant House for friendless Women, »

Du conseil du bureau de commerce de Montréal ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Joseph Smeyers Stassaradt et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de l'Union St-Joseph de St-Jean d'Iberville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues ;

Des habitants de la ville de Nicolet, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Nicolet ;

De la Compagnie du sucre de betterave de la Province de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De T. D. *Whitcher*, du comté de Stanstead, demandant la passation d'un acte l'autorisant à exercer comme médecin ;

Des médecins et chirurgiens du comté de Stanstead, demandant la passation de l'acte autorisant T. D. *Whitcher*, à exercer comme médecin.

De Alfred *Pinsonneault*, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre certains biens substitués ;

Du « *St-Bridgit's total abstinence and benefit Society of Montreal*, » demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De *Thomas Gauthier* et autres, de Montréal, demandant la passation d'une loi confirmant l'acte du parlement fédéral, 41 *Victoria*, Chap. 41.

Des habitants de St-Henri des Tanneries, demandant la passation d'une loi autorisant la fabrique de St-Henri, à emprunter une certaine somme ;

De Dame M. A. *Cuvillier*, veuve de feu A. M. *Delisle*, écuyer, demandant la passation d'un acte destiné à faire disparaître tout doute quant au pouvoir de vendre certains immeubles ;

De la Société de Construction St-Jacques, Montréal, demandant la passation d'un acte confirmant et déclarant valables les dispositions de certains actes passé par le parlement fédéral ;

De *Roch Pamphile Vallée*, M. P., demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du Club de la Garnison de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

Du Conseil Municipal de la paroisse de St-Joachim de Montmorency, demandant des amendements à l'acte 36 *Victoria*, chapitre 38 ;

De la Société Permanente de Construction du district de Montréal, demandant à être incorporée de nouveau ;

De la Corporation de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de N. D. de la Victoire, Lévis, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice de St-Joseph de la Délivrance ;

De l'honorable M. *Thomas Ryan*, et al., de Montréal, demandant l'incorporation du « *Montreal Steam Heating Company*. »

*Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que l'honorable membre ait la permission de retirer une pétition de certains libraires de Lévis, présentée par erreur.

La dite pétition est, en conséquence, retirée.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 81), intitulé : « Acte concernant le Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : « Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette, et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'hon. M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, a toujours eu force de loi dans cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 42-43 Viet., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 16 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Villemure, de</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>LaBruère, de</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Prudhomme*, du conseil du comté d'Hochelega ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de T. J. O'Connor,

De certains libraires de Lévis ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de Stéphanie Vincent et autres,

Du Révd A. Tranchemontagne et autres,

De certains libraires de Montréal ;

Par l'honorable M. *Ross*, de Evan John Price,

De N. Marchand et autres ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, du Révd Jos. Brien et autres.

Les pétitions suivantes suivantes sont lues et reçues :

Des Clercs de Saint-Viateur, demandant l'autorisation d'hypothéquer les biens qu'ils possèdent à Joliette, en vertu de l'acte de donation consenti en leur faveur par l'Hon. M. Barthélemi Joliette ;

Des habitants du canton de Joliette, demandant une allocation pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de la ville d'Iberville, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

De la Compagnie de Chemin de Fer de Saint-Jean à Sorel, demandant un acte d'incorporation ;

Des Dames Religieuses de la Charité de St-Jean, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses de la Charité de St-Jean, demandant de l'aide ;

Des habitants de la Vallée de la Gatineau, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

De John Radpath Dougall et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du « Graduates' Society of McGill University » ;

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé :
« Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 44) intitulé :
« Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 35, concernant le notariat, »

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial composé des honorables Messieurs *Dionne*, *Rémillard*, *de LaBruère*, *de Villemure*, et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 38) intitulé :
« Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé :
« Acte concernant les termes de la cour de session générale de la paix dans les districts de Québec et Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 17 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Laviolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. de Boucherville*, des habitants du comté de Laprairie,

De la compagnie de navigation, de Longueuil,

Des habitants de St-Constant ;

Par l'honorable *M. Laviolette*, des habitants de St-Urbain,

Des habitants de Ste-Martine,

Des mêmes pétitionnaires,

Des mêmes pétitionnaires,

Des habitants du comté de Napierville ;

Par l'honorable *M. Starnes*, du conseil municipal de St-Malachie d'Ormstown,

Du Rév. *M. Charland* ;

Par l'honorable *M. Ross*, de Moïse Houde et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie de Jonction de Montréal et Champlain, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer et du tunnel de la rive Sud ;

Des habitants du comté de Laprairie s'opposant à la passation de l'acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer et du tunnel de la rive Sud ;

Du Maire de Longueuil, demandant des amendements à l'acte du Parlement de cette Province, 37 Victoria, chapitre 49 ;

De l'Institut Canadien de Québec, demandant de l'aide ;
 De l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;
 De J. A. Camirand et autres, s'opposant à la passation de l'acte rappelant la 33^{ème} Victoria, chapitre 16, et la 3^{ème} Victoria, chapitre 7 ;
 De la Banque des Cantons de l'Est et autres corporations, demandant des amendements au Code Civil ;
 Du « Protestant Home for Friendless Women » de Montréal, demandant de l'aide ;
 Du Bureau de Commerce de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer et de tunnel de la Rive Sud ;
 Des membres de l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean d'Iberville, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;
 Des habitants du comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin.

L'honorable M. *Disne*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 17 juin 1880.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^e règle :

De l'Institut littéraire de St-Patrice, de Québec ;
 Des Sœurs de la Providence, paroisse Ste-Ursule, comté de Maskinongé ;
 Du « Womens' Christian Association, » de Québec ;
 De l'asile des orphelines protestantes de Québec ;
 De l'Hôpital Général de la ville de Montréal, établi le troisième jour de juin 1753 ;
 Des Dames Directrices de l'asile des orphelins de Québec, appartenant à l'église d'Angleterre ;
 De l'asile Finlay de Québec ;
 Des Dames de l'asile protestant de Québec ;
 Des Dames religieuses de la Charité de St-Jean ;
 Des Dames religieuses de St-Jean, demandant tous de l'aide ;
 Des habitants de N. D. de la Victoire, Lévis, demandant de l'aide en faveur de l'hospice de St-Joseph de la Délivrance ;
 Des habitants de la vallée de la Gatineau, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;
 Des habitants du canton de Joliette, demandant une allocation pour le parachèvement d'un chemin ;
 Des habitants de St-Antoine de Longueuil, s'opposant à certains amendements demandés à l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil ;
 Des habitants de St-Isidore, comté de Dorchester, demandant le parachèvement du chemin de Metgermette Nord ;
 Des habitants de la ville de Nicolet, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Nicolet ;

Du Dr. Abraham Hopkins et autres ;

Du Dr. Frederic Paré et autres ;

De Joseph Alphée Lemay et autres ;

Du Dr. A. Belleau et autres ;

Du Dr. Brigham et autres ;

Du Dr. McGowen et autres, tous médecins, exercent dans la province de Québec, s'opposant à la requête de T. D. Whitcher, de Beebe Plain, comté de Stanstead, demandant la passation d'un acte l'autorisant à exercer la profession de médecin ;

Des médecins et chirurgiens du comté de Stanstead, demandant la passation de l'acte autorisant T. D. Whitcher, de Beebe Plain, à exercer la profession de médecins.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De James Henry Dixon et de Dame Francis Jane Conelly, de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de vendre certains biens situés dans le canton de Kildare ;

De John Redpath Dougall *et al.*, de Montréal, demandant l'incorporation du « Graduates' Society of McGill University » ;

De Roch Pamphile Vallée, M. P., demandant la passation d'un acte autorisant le barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De T. D. Whitcher, du canton de Stanstead, demandant la passation d'un acte l'autorisant à exercer comme médecin ;

De Alfred Pinsonneau t, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre certains biens substitués ;

Du « St-Bridgit's total abstinence and benefit Society », Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Compagnie du sucre de betterave de la province de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St-Henri des Tanneries, demandant la passation d'une loi autorisant la fabrique de St-Henri à emprunter une certaine somme ;

Du Club de la Garnison de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De l'honorable M. Thomas Ryan et autres de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal Steam Heating Company » ;

De la corporation de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du bureau de la Chambre de Commerce de Québec, demandant la construction d'un chemin de fer allant de la jonction St-Martin à la Pointe-Claire ;

De Charles Colby et autres du canton de Stanstead et autres lieux, demandant l'incorporation de la compagnie manufacturière de produits chimiques d'Orford ;

Du « Huronian mining and smelting company » de Saint-François, demandant un acte d'incorporation ;

De la congrégation des Rédemptoristes, établis à Sainte-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De George Arthur Hughes de la cité de Montréal, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De la compagnie du gaz de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Anthony Force et autres de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de construire un embranchement de chemin de fer entre la station Valois et la ville de Lachine ;

De la société Saint-Jean Baptiste de Lachine, demandant un acte d'incorporation ;

De l'association Saint-Jean de Salaberry de Valleyfield, demandant un acte d'incorporation ;

De H. Jeannotte, de Montréal, demandant la passation d'un acte permettant au Barreau de Québec, de l'admettre au nombre de ses membres ;

De l'association des arts de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Corporation de la ville de St-Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Clercs de Saint-Viateur, demandant l'autorisation d'hypothéquer les biens qu'ils possèdent à Joliette, en vertu de l'acte de donation consenti en leur faveur par l'honorable M. Barthélemy Joliette ;

De la Compagnie de Chemin de Fer de Saint-Jean à Sorel, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de la ville d'Iberville, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

De la Société de Construction Saint-Jacques de Montréal, demandant la passation d'un acte confirmant et déclarant valables les dispositions de certains actes passés par le parlement fédéral.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 38) intitulé : « Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *De LaBruère*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 40) intitulé : « Acte concernant les termes de la cour de session générale de la paix dans les districts de Québec et Montréal, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé :
« Acte décrétant que l'Édit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, a toujours eu force de loi dans cette province. »

Sur motion de l'honorable M. *Beauvry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé :
« Acte pour amender l'acte de cette province 42-43 Viet, chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie, »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le greffier de cette chambre produise l'original du Bill No. 56, de la session dernière.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé :
« Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Savage*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 18 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil du Comté d'Hochelega, demandant des amendements à l'acte des licences ;

Des propriétaires de terrains, rue du Prince-Édouard, à Saint-Roch de Québec, demandant à être indemnisés de certains dommages que leur cause le passage du chemin de fer du Nord ;

Des marchands libraires de Lévis, demandant le rappel de la loi au sujet du dépôt de livres ;

Des Sœurs du Refuge de la passion de Jésus, de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de Saint-Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Bethléem ;

De J. B. Rolland et fils et autres, de Montréal, demandant le rappel de la loi au sujet du dépôt de livres ;

De Evan John Price, de Québec, demandant la passation d'un acte lui permettant de prélever certains taux de péages sur un pont de la Rivière Batiscan ;

Des habitants de la paroisse de Saint-Stanislas et autres, du comté de Champlain, s'opposant à la requête de Evan John Price, de Québec, demandant la passation d'un acte lui permettant de prélever certains droits de péage sur un pont de la Rivière Batiscan ;

Des habitants de Saint-Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide pour la colonisation et pour le parachèvement d'un chemin.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son deuxième rapport ;

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de Comité, No. 3,

18 juin 1880.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport ;

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 1er juillet dernier (1879), date à laquelle remonte la dernière audition de ses comptes jusqu'au premier juin courant inclusivement. Le Greffier a eu en main depuis la date en premier lieu mentionnée la somme de douze mille six cent cinq dollars.

Le Greffier à la satisfaction de votre comité a rendu un compte détaillé appuyé sur pièces justificatives numérotées depuis 1 à 403 inclusivement, de ses dépenses entre les deux époques ci-dessus mentionnées s'élevant à la somme de trente-sept mille six cent trente-trois dollars quatre-vingt-quatorze centins, (\$37,633.94), en sorte que votre honorable chambre redoit au Greffier une somme de vingt-cinq mille vingt-huit dollars quatre-vingt-quatorze centins (\$25,028.94), pour laquelle somme votre comité recommande que le Greffier soit indemnisé.

Le tout humblement soumis,

J. LS. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre de la Chambre, en date d'hier, l'honorable *Orateur* met devant la chambre le Bill (No. 56) passé à la dernière session et intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie. »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *de LaBruère*, *Dostaler* et du moteur.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité des contingents, présente un rapport spécial.

Et le point d'ordre étant soulevé,

L'honorable *Orateur* décide que le dit rapport n'est pas dans l'ordre.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 49) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict., chap. 46,) intitulé : « Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres, dans certains rangs du township de Grenville, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 21 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

La Bruère, de
Léry, de
Proulx,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Vallemare, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Hearn*, de la Corporation de la ville de Québec,

De *J. A. Langlais* et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du comté de LaPrairie, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;

Des habitants de St-Constant, comté de Laprairie, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du tunnel sur la Rive Sud ;

De la compagnie de navigation de Longueuil, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de St-Urbain Premier, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du Tunnel de la Rive Sud ;

Des habitants de la paroisse de Ste-Martine, comté de Chateauguay, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;

Des habitants de la paroisse de Ste-Martine, comté de Chateauguay, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;

Des habitants du comté de Napierreville, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;

Des habitants de la paroisse de Ste-Martine, comté de Chateauguay, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;

De la paroisse de St-Malachie d'Ormstown, comté de Chateauguay, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;

Du curé de St-Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital St-Joseph de Beauharnois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que l'honorable M. *de Villemure* soit porté sur la liste du comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que l'honorable M. *Starnes* soit porté sur la liste du comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour amender les lois d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du code civil et l'article 640 du code de procédure civile, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 22 Juin 1880.

Les Honorables-Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
La Bruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dionne*, de G. L. Dick et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la « Montreal Ladies Benevolent Society and house of refuge ; »

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de F. X. A. Carrière et autres,

De Nap. Carrier et autres,

De P. B. Lamarre et autres,

De T. Betournay et autres,

D'Alexis Fonrouge et autres.

L'honorable M. *Dionne*, du comuté des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

22 juin 1880.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

- Du « Protestant Home of Friendless Women » de Montréal ;
- De l'Hospice de la ville de Joliette ;
- De l'Institut Canadien de Québec, demandant tous de l'aide.
- De J. B. Rolland et fils et autres, marchands-libraires de Montréal ;
- Des marchands libraires de Lévis, demandant tous le rappel de la loi au sujet du dépôt de livres ;
- De la compagnie de Jonction de Montréal et Champlain ;
- Du bureau de commerce de Montréal ;
- Des habitants du comté de Laprairie ;
- Des habitants de Saint-Constant, comté de Laprairie ;
- Des habitants de Saint-Urbain Premier, comté de Laprairie ;
- Des habitants de Sainte-Martine ;
- Des habitants de Sainte-Martine ;
- Des habitants de Sainte-Martine ;
- Des habitants du comté Napierville ;
- Des habitants du comté de Laprairie, s'opposant tous à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;
- Des habitants de la paroisse de St-Malachie d'Ormstown, comté de Château-guay, demandant la passation de l'acte incorporant la Compagnie de chemin de fer et du tunnel de la Rive Sud ;
- Des habitants du comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;
- De la Banque des cantons de l'Est et autres, demandant des amendements au Code Civil ;
- De T. A. Camirand et autres, s'opposant à la passation de l'acte rappelant la 33^{ème} Victoria, chapitre 16, et la 34^{ème} Victoria, chapitre 7.
- Du Conseil de Comté d'Hochelaga, demandant des amendements à l'acte des licences ;
- Des habitants de St-Damien, comté de Berthier, demandant de l'aide pour la colonisation et pour le parachèvement d'un chemin ;
- Des habitants de la paroisse de St-Stanislas et autres du comté de Champlain, s'opposant à la requête de Evans John Price, de Québec, demandant la passation d'un acte lui permettant de prélever certains droits de péage sur la rivière Batiscan.
- Des habitants de la paroisse de St-Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Bethléem ;

Des propriétaires de terrains, rue du Prince-Edouard, à Saint-Roch de Québec, demandant à être indemnisés de certains dommages que leur cause le passage du chemin de fer du Nord ;

Du curé de St-Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital de St-Joseph de Beauharnois ;

De Moïse Houde, écuyer et autres, de Louiseville, comté de Maskinongé, demandant de l'aide pour reconstruire un pont sur la Rivière du Loup ;

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Des Sœurs du refuge de la Passion de Jésus, de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De Evan John Price, de Québec, demandant la passation d'un acte lui permettant de prélever certains droits de péage sur un pont de la Rivière Batiscan ;

Du maire de Longueuil, demandant des amendements à l'acte du parlement de cette province. 37 Victoria, chapitre 49.

Des membres de l'Union St-Joseph de St-Jean d'Iberville, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie de navigation de Longueuil, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis,

E. DIONNE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *de Boucherville* présente un Bill (F) intitulé : « Acte pour la protection des ponts publics. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi, 30 juin courant.

L'honorable M. *de Boucherville* présente un Bill (G) intitulé : « Acte pour amender le chap. 86, de la 29e Vict., de la ci-devant province du Canada, incorporant la « Compagnie de Navigation de Longueuil. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi, 30 juin courant.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, a toujours eu force de loi dans cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi, 30 juin courant.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Hono-
 rables Messieurs *Archambeault, Gaudet, de Villemure, Webb* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49), intitulé :
 « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict., chap. 46.) intitulé :
 « Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres dans certains rangs
 du township de Grenville »,

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre
 pour mercredi, 30 juin courant.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain,
 à 3 heures P. M.

Mercredi, 23 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Laviolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de D. E. Gauthier et autres,

De J. W. Mellin et autres,

De Pierre Roy et autres,

De Ernest Lord et autres,

De Moé Piquette et autres,
De Adolphe Homier et autres,
De Michel Lavallée et autres,
De Louis Eллерose et autres,
De Nazaire Beaudry et autres,
De Chas. Gariépy et autres,
De Isidore Moclé et autres,
De Patrick Lynch, jr., et autres,
De Paul Dupuis et autres,
De Ls. Gagnon et autres,
De Eugène St-Charles et autres,
De E. B. Desmarteau et autres,
De A. Pilon et Cie., et autres,
De D. A. Coullée et autres,
De Aldéric Chartrand et autres,
De J. Ste. Marie et compagnie, et autres,
De Félix Jacco et autres,
De A. Turcotte et autres,
De Art. Dubuc et autres,
De Ovila LeBlanc et autres ;
Par l'honorable M. Bryson,
De la Société Médicale, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Corporation de la ville de Québec, s'opposant à la passation de l'acte amendant la charte du chemin de fer de Québec et du Lac Saint Jean ;

De J. A. Langlais et autres, marchands libraires, de Québec, demandant le rappel de la loi concernant le dépôt de livres.

L'honorable M. Starnes propose :

Que quand cette chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi, 30 juin courant, à 3 heures P. M.

La question étant mise, la chambre s'est divisée ; et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Leaudry,
Dionne,
Ferrier,
Gaudet,
Hearn,

Prudhomme,
Rémillard,
Starnes,
Webb,
Villemure, de—11.

Non-contents :

Les honorables Messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Ross,
Savage et
Wood.—10

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, que quand cette chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée
au mercredi, 30 juin courant, à 3 heures p. m.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 31) intitulé : « Acte incorporant « la Compagnie Minière Internationale, »
auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé :
« Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des
prisonniers qui y sont incarcérés, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à mercredi
prochain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 30 Juin 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,

LaBruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de Antoine Deslauriers et autres ;

Par l'honorable M. *de la Bruère*, de C. J. Wurtele et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du Conseil Municipal du comté de Huntingdon ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de L. J. A. Surveyer et autres,

De Charles Ruffier et autres,

De J. M. Ostell et autres,

De l'hon. R. Thibaudeau et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de James A. Walker,

Du « Presbyterian College of Montreal »,

De D. H. MacVicar et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Sainte-Anne et autres, s'opposant à la passation de l'acte définissant les limites de la paroisse de Ste-Anne, comté de Montmorency ;

De la société des Dames Bienveillantes de Montréal, demandant de l'aide ;
De F. X. Carrière et autres, de Longueuil, comté de Chambly, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel ;

De Napoléon Carrière et autres, de Longueuil, comté de Chambly, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer et du Tunnel de la Rive Sud ;

De P. B. Lamarre et autres, de Longueuil, comté de Chambly, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel ;

De T. Betournay et autres, de Longueuil, comté de Chambly, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel ;

De Alexis Fonrouge et autres, de Longueuil, comté de Chambly, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : « Acte pour autoriser l'émission des débetures provinciales, pour le paiement des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer, et pour compléter le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est *Ordonné*, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois. Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

A quatre heures et demie de l'après midi, Son Honneur l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône,

L'honorable *Orateur* dit :

« Gentilhomme, huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif.»

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des bills à être passés comme suit : « Acte pour autoriser l'émission des débetures provinciales, pour le paiement des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer, et pour compléter le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et pour d'autres fins.

« Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. »

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette chambre comme suit :

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces bills. »

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de se retirer.

La chambre alors reprend sa séance, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 60), intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. de LaBruère, de la part du comité, fait rapport que le d.t Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général sur le Bill (No. 49) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict., chap. 46) intitulé : « Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres, dans certains rangs du township de Grenville, »

Sur motion de l'honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, a toujours eu force de loi dans cette province, »

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué au huit juillet prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour amender les lois d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du code civil et l'article 640 du code de procédure civile, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : « Acte pour la protection des ponts de péage, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte pour amender le chap. 86, de la 29e Vict., de la ci-devant province du Canada, incorporant la « Compagnie de Navigation de Longueuil, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : « Acte incorporant la Compagnie minière internationale, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à vendredi, à trois heures p. m.

Vendredi, 2 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Remillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la faculté de médecine de l'Université McGill ;

Par l'honorable M. *Gingras*, de la société littéraire et historique de Québec ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de la Colonial Gold Mining Company ;

Par l'honorable M. *Roy*, de certains électeurs du comté de Richelieu.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Adolphe Boucher et autres, marchand-libraires de Sorel, demandant le rappel de la loi concernant le dépôt de livres ;

De J. W. Mellin et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la rive sud ;

De Pierre Roy et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Ernest Lord et autres de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Adolphe Homier et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Moé Piquette et autres, citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Michel Lavallée et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Louis Bellerose et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Nazaire Beaudry et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Charles Gariépy et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Isidore Moclé et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Patrick Lynch, jr., et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Paul Dupuis et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Louis Gagnon et autres, citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Eugène St. Charles et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De E. B. Desmarteau et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De A. Pilon & Cie., et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De D. A. Coullée et autres citoyens, de la division Est de la ville de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Alderic Chartrand et autres citoyens de la division Est de la ville de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporation la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De S. Ste. Marie et Cie et autres citoyens de la division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Félix Jacco et autres citoyens de la division est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De A. Turcotte et autres citoyens de la Division Est de Montreal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De Ovila Leblanc et autres citoyens de la Division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;

De la Société Médicale de Montréal et autres, demandant la création d'un local convenable pour l'administration du vaccin ;

De Arth. Dubuc et autres citoyens de la Division Est de Montréal, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de Tunnel et de chemin de fer de la rive Sud.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 49) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict. chap. 46,) intitulé : « Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres, dans certains rangs du township de Grenville, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (1^r) intitulé :
« Acte pour la protection des ponts de péage, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé :
« Acte incorporant la compagnie minière internationale, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (60) intitulé :
« Acte pour rendre authentique, un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, »

L'honorable M. *de LaBruère*, propose :
Que le dit bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Starnes* propose en amendement :

Que le dit Bill ne soit pas lu pour la seconde fois maintenant, mais lundi.

La question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise ; et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Beaudry, *Starnes.*—3.
Proulx,

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs,

<i>Boucherville, de</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood,</i>
<i>LaBruère, de</i>	<i>Villemure, de.</i> —15.
<i>Laviolette,</i>	

Ainsi, elle est résolue dans la négative, et, en conséquence,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
« Acte pour amender les lois d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du
code civil et l'article 640 du code de procédure civile, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 4,) intitulé : « Acte pour amender les articles 617 et 1215 du code de procé-
dure civile, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 7) intitulé : « Acte concernant les enquêtes de coroners, » auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des Statuts Refondus du
Canada, intitulé : « Acte concernant les arpenteurs et les arpentages, » auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de placements de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : « Acte permettant à la compagnie graphique (*Graphic Company*), de diminuer le montant de son fonds social, et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, et pour autoriser la dite compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill (No. 67) intitulé : « Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, (42-43 Vict, chap. 39), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Laviolette, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour incorporer le « Racket Club de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Savage, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du chemin de fer de jonction du St-Laurent et du lac Champlain, » et pour pourvoir à la cancellation de la première émission des bons hypothécaires de la dite Compagnie, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est en lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour incorporer « The Sherbrooke Gas and Water Company, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Roy*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 5 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Villemure, de</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>LaBruère, de</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, des directrices de la « University lying in hospital, »

Du collège presbytérien de Montréal ;

Par l'honorable M. de Boucherville, de P. B. Benoit, M. P., et autres,

De Jean-Bte. Pontbriand et autres,

De Jean-Bte. Lassonde et autres,

De François Lahaise et autres ;

Par l'honorable M. Roy, du rév. L. L. Dupré ;

Par l'honorable M. Beaudry, de S. Rivard et autres ;

Par l'honorable M. Archambeault, de Jean George Crebassa.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'Antoine Deslauriers et autres, de la ville de Longueuil, demandant de l'aide pour la culture de la vigne ;

De C. T. Wurtele et autres, du comté de Richelieu, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie du Tunnel et du chemin de fer de la Rive Sud ;

Du conseil municipal du comté de Huntingdon, demandant la passation de l'acte incorporant la Compagnie du Tunnel et du chemin de fer de la Rive Sud ;

De L. J. A. Surveyer et autres, de la ville de Montréal, contredisant les conclusions de la requête de la Chambre de Commerce, relativement à la construction du Tunnel et du chemin du Sud, et demandant sa construction dans le plus court délai possible ;

De Charles Ruffier et autres de Hochelaga, demandant l'incorporation de la compagnie du Tunnel et du chemin de fer du Sud ;

De J. M. Ostell et autres de Montréal, contredisant les conclusions de la requête de la chambre de commerce, relativement à la construction du Tunnel et du chemin du Sud, et demandant sa construction dans le plus court délai possible ;

De R. Thibeau et autres de Montréal, contredisant les conclusions de la requête de la chambre de commerce relativement à la construction du Tunnel et du chemin du Sud, et demandant sa construction dans le plus court délai possible ;

De James A. Walker, de London, comté de Midlessex, Province d'Ontario, s'opposant à la requête de P. R. Chevallier, notaire, de Sorel, demandant la passation d'un acte rendant valable et authentique un certain acte de vente.

Du collège presbytérien de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'association des instituteurs protestants de Québec, demandant de l'aide.

L'honorable M. Beaudry, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

5 juillet 1880.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du Greffier depuis le premier juin dernier jusqu'au trente juin aussi dernier inclusivement.

Le Greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 404 à 466 inclusivement, de ses dépenses qui s'élèvent à la somme de quatre mille trois cent soixante et six piastres et six centins (4366.06).

Et afin de mettre le Greffier en état de payer l'indemnité des membres de cette honorable chambre, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de douze mille six cent soixante-et-cinq piastres (\$12,665.00)

Le tout humblement soumis,

J.-L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry*, secondé par l'honorable M. *Webb*, propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de douze mille six cent soixante-cinq piastres (12,665.00), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette chambre.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que l'honorable orateur de cette chambre se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de placements de Montréal, » soit porté sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au 7 juillet courant, que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au 10 juillet courant, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé soit prolongé jusqu'au 15 juillet courant.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour amender les lots d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du code civil et l'article 640 du code de procédure civile, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault* il est,

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : « Acte pour la protection des ponts de péage, »

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé :
 « Acte concernant les enquêtes de coroners, »

Sur motion de l'hon. M. Ross, il est,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 10) intitulé :
 « Acte pour amender le chapitre 77 des Statuts Refondus du Canada, intitulé :
 « Acte concernant les arpenteurs et les arpentages, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 11 intitulé :
 « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaires de feu Robert Knox,
 écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21) intitulé :
 « Acte permettant à la compagnie graphique (*Graphic Company*), de diminuer le
 montant de son fonds social, et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. Starnes,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27) intitulé :
 « Acte pour amender les actes concernant la Compagnie du Chemin de Fer du
 Sud-Est, et pour autoriser la dite Compagnie à émettre de nouveaux bons hypo-
 thécaires, »

Sur motion de l'honorable M. *Wood*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 67) intitulé :
« Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, (42-43
Vict., chap. 39.) »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (No. 56) intitulé :
« Acte pour incorporer le « Racket club de Québec », »

Sur motion de l'honorable M. *Savage*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 53) intitulé :
« Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 51) intitulé :
« Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du chemin de fer de
jonction du St-Laurent et du lac Champlain, » et pour pourvoir à la cancellation
de la première émission des bons hypothécaires de la dite compagnie, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé :
« Acte pour incorporer « the Sherbrooke Gas and water Company, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour incorporer le « Ristigouche Salmon Club, »
auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 3) intitulé : « Acte pourvoyant à la meilleure protection des créanciers
hypothécaires, et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente
des biens immobiliers, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain,
3 heures P. M.

Mardi, 6 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
La Bruère, de
Lavolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Webb*, de certains électeurs et cultivateurs du comté de
Compton ;

Par l'honorable M. de LaBruère, de J. B. Rolland et fils.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Faculté de Médecine de l'Université McGill, de Montréal, demandant de l'aide ;

Du président et des directeurs de la société littéraire et historique de Québec, demandant de l'aide ;

De la compagnie coloniale des mines d'or, New-York, demandant la passation d'un acte incorporant la dite compagnie ;

De D. Gauthier et autres, du comté de Richelieu, demandant l'incorporation du chemin de fer du Sud et du Tunnel.

L'honorable M. Dionne, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Bureau des Bills Privés,

Ce 6 juillet 1880.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^e règle :

De la société des Dames Bienveillantes de Montréal ;

Du Protestant Home for friendless women de Montréal, demandant tous de l'aide ;

De Adolphe Boucher et autres, marchands-libraires de Sorel ;

De A. Langlais et autres, marchands-libraires de Québec, demandant le rappel de la loi concernant le dépôt de livres ;

De la corporation de la ville de Québec, s'opposant à la passation de l'acte amendant la charte du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean ;

Des habitants de Sainte-Anne et autres, s'opposant à la passation de l'acte définissant les limites de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Montmorency ;

De la société médicale de Montréal et autres, demandant la création d'un local convenable pour l'administration du vaccin ;

De A. Dubuc et autres ;

De Ovila Leblanc et autres ;

De A. Turcotte et autres ;

De Félix Jacco et autres ;

De D. Ste-Marie et autres ;

De Alderic Chartrand et autres ;

De D. A. Coullée et autres ;

De A. Pilon & Cie., et autres ;

De E. B. Desmarteau et autres ;

De E. St-Charles et autres ;

De Ls. Gagnon et autres ;

De Paul Dupuis et autres ;

De Patrick Lynch et autres ;

De Isidore Moclé et autres ;

De Charles Gariépy et autres ;

De Nazaire Beaudry et autres ;

De Louis Bellemare et autres ;
 De Michel Lavallée et autres ;
 De Moë Piquette et autres ;
 De Adolphe Homier et autres ;
 De Ernest Lord et autres ;
 De Pierre Roy et autres ;
 De T. W. Mellin et autres, tous citoyens de la division Est de Montréal ;
 De F. X. A. Carrière et autres, de Longueuil ;
 De Napoléon Carrière et autres, de Longueuil ;
 De P. B. Lamarre et autres, de Longueuil ;
 De Alexis Fonrouge et autres, de Longueuil ;
 De T. Bétournay et autres, de Longueuil, comté de Chambly, demandant tous la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer et du Tunnel et de la rive Sud ;
 De James A. Walker, de London, comté de Middlesex, province d'Ontario, s'opposant à la requête de P. R. Chevallier, de Sorel, demandant la passation d'un acte rendant valable et authentique un certain acte de vente ;
 D'Antoine Deslauriers et autres, de la ville de Longueuil, demandant de l'aide pour la culture de la vigne.
 De l'association des instituteurs protestants, de la province de Québec, demandant de l'aide ;
 De Charles Ruffier et autres, d'Hochelaga ;
 De C. T. Wurtele et autres, du comté de Richelieu ;
 Du conseil municipal du comté de Huntingdon, demandant tous la passation de l'acte incorporant la compagnie du Tunnel et de chemin de fer de la Rive Sud ;
 De J. M. Ostell et autres de Montréal ;
 De L. J. A. Surveyer et autres, de Montréal ;
 De R. Thibaudeau et autres, de Montréal, contredisant tous les conclusions de la requête de la Chambre de Commerce relativement à la construction du Tunnel et du chemin du Sud et demandant sa construction dans le plus court délai possible.

Votre comité après avoir examiné en entier les Requêtes suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Des directeurs de la compagnie de chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, comté de Missisquoi, demandant le redressement de certain griefs ;
 De la Société permanente de construction du district de Montréal, demandant à être incorporé de nouveau ;

De Dame M. A. Cuvillier, veuve de feu A. M. Delisle, écuyer, demandant la passation d'un acte destiné à faire disparaître tout doute quant au pouvoir de vendre certains immeubles ;

Des habitants de St-Gabriel de Brandon, demandant que certaine partie de St-Gabriel de Brandon soit détachée du comté de Berthier et annexée au comté de Maskinongé pour toutes fins quelconques ;

Du conseil municipal de la paroisse de St-Joachim de Montmorency, demandant des amendements à l'acte 36 Victoria, chapitre 38 ;

De Thomas Gauthier et autres, de Montréal, demandant la passation d'une loi confirmant l'acte du parlement fédéral, 41 Victoria, chap. 41.

De Henri Hogan et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte leur permettant de relier le Grand Tronc au chemin de fer du Nord.

Le tout respectueusement soumis,

E. DIONNE,
 Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (D) intitulé : « Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour d'autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir des faits et circonstances relatifs à l'octroi d'un contrat pour la pose des contre-écrous (*nut-locks*) sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs de *LaBruère*, *Webb*, *Rémillard*, *Gaudet* et du moteur.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Qu'instruction soit donnée au greffier de produire devant cette honorable chambre les documents, témoignages et papiers qui se trouvent actuellement en sa possession relativement à l'enquête faite sur l'affaire des *nut-locks*, dans le cours de la dernière session.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que les documents relatifs à l'affaire des *nut-locks*, déposés devant cette chambre soit référés au comité spécial concernant cette affaire, avec instruction de faire rapport.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé : « Acte pour la protection des ponts de péage, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *de Boucherville* propose :
 Que le mot *pay* dans le titre de la version anglaise du bill soit remplacé par le mot *toll*.
 La question de concours étant mise sur le dit amendement, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 7) intitulé : « Acte concernant les enquêtes de coroners, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorab'le M. *Gaudet*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande à siéger de nouveau demain.
Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 10), intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des Statuts Refondus du Canada, intitulé : « Acte concernant les arpenteurs et les arpentages, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de Villemure*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 67) intitulé : « Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, (42-43 Vict., chap. 39), »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour amender les lois d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du code civil et l'article 640 du code de procédure civile, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de placements de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour incorporer le « Ristigouche Salmon Club, »

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3) intitulé : « Acte pourvoyant à la meilleure protection des créanciers hypothécaires, et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente des biens immobiliers, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 7 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
La Bruère, de
Laviolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de Honoré Gauthier et autres,

De S. G. l'Evêque de Montréal et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames du « University Lying-in-Hospital » de Montréal, demandant de l'aide ;

Du collège presbytérien de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St-Hubert, comté de Chambly, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer du Sud et du Tunnel ;

Des habitants de la ville de Longueuil, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer du Sud et du Tunnel ;

Des habitants de la ville de Longueuil, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer du Sud et du Tunnel ;

Des habitants de la ville de Longueuil, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer du Sud et du Tunnel ;

De l'Hôpital Général de Sorel, demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant des amendements à la loi actuelle des licences ;

De Jean George Crebassa, notaire, s'opposant à la passation de l'acte rendant valable et authentique un certain acte de vente, à la requête de P. R. Chevallier, notaire, de Sorel.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du chemin de fer de jonction du St-Laurent et du lac Champlain, » et pour pourvoir à la cancellation de la première émission des bons hypothécaires de la dite Compagnie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé : « Acte permettant à la compagnie gra-
 phique (*Graphic Company*), de diminuer le montant de son fonds social, et pour
 d'autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rap-
 porte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour incorporer « The Sher-
 brooke Gas and Water Company, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en
 entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'Honorable M. Dionne, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour amender la charte de la
 cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le
 rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que
 la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont
 alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux,
 la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois demain.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour incorporer le « Racket
 Club de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le
 rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Savage, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois, demain.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
 auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : « Acte incorporant la Compagnie
 minière internationale, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et
 qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain,

L'honorable M. *Lavolette*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit référé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : « Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis H. Pigolet à la profession de procureur et d'avocat, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la Législature de Québec, 31 Vict., chap. 51, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St-Joseph de St-Jean d'Iberville, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé : « Acte annexant au comté de Maskinongé, à toutes fins quelconques, cette partie de la paroisse de St-Gabriel de Brandon qui a été annexée à la paroisse de St-Didace, dans le diocèse de Trois-Rivières, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George-Arthur Hughes à la pratique de procureur et d'avocat, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Bawly*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour annexer une partie de la paroisse de St-Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly, à la paroisse de St-Luc, dans le comté de St-Jean, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : « Acte amendant l'acte d'incorporation de « l'Association des Arts, » de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville (22 Vict. chap 64, 1859, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 67) intitulé : « Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, (42-43 Vict., chap. 39,) »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du comité général sur le Bill (No. 7) intitulé : « Acte concernant les enquêtes de coroners, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gaudet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 3) intitulé : « Acte pourvoyant à la meilleure protection des créanciers hypothécaires, et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente des biens immobiliers, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (D) intitulé : « Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 8 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. de Villemure*, de B. A. T. de Montigny.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des électeurs du comté de Compton, s'opposant à toute mesure tendant à amoindrir l'action des sociétés d'agricultures locales ;

De *J. B. Rolland & Fils*, imprimeurs-éditeurs, de Montréal, demandant une subvention annuelle de \$1000, pour leur permettre de continuer la publication du « Journal de l'Éducation. »

L'honorable *M. Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, et pour autoriser la dite Compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette chambre avec certains amendements.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et il est alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable *M. Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 7) intitulé : « Acte concernant les enquêtes de coroners, »

L'honorable *M. Ross* propose :

Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Archambeault*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, propose en amendement :

Que ce Bill soit de nouveau renvoyé à un comité général de toute la chambre pour être amendé de la manière suivante :

1o. Que la première section du dit Bill soit remplacée par la suivante : « Le coroner pourra procéder immédiatement à l'enquête sur le corps d'une personne décédée s'il a en mains une réquisition par écrit, signée par le représentant du procureur-général, un magistrat de district, un greffier de la paix, ou par le maire, le curé, un membre du clergé, pasteur, missionnaire, ou un juge de paix de la localité ; mais nulle enquête ne sera tenue néanmoins sur le corps d'une personne décédée, à moins que le coroner n'ait fait une déclaration par écrit, établissant que sur l'information par lui reçue comme susdit, il est d'opinion qu'il y a lieu de croire qu'un crime a été commis, ou que la personne décédée est morte de violence ou de moyens injustes, ou en de telles circonstances qui requièrent une investigation, laquelle déclaration contiendra les raisons et les faits sur lesquels la dite opinion est basée et sera rapportée et produite avec le rapport de l'enquête. »

La question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson

et *Starnes*.—3.

Non-contents :

Les honorables Messieurs

Ross,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb,
et *Wood*.—19.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 24) intitulé : « Acte permettant à la compagnie graphique (*Graphic Company*), de diminuer le montant de son fonds social, et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour incorporer « The Sherbrooke Gas and Water Company, »

Sur motion de l'honorable Mr. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour incorporer le « Racket Club de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 31) intitulé : « Acte incorporant la compagnie minière internationale, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 3) intitulé : « Acte pourvoyant à la meilleure protection des créanciers hypothécaires, et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente des biens immobiliers, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur le Bill (No 68) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict., chap. 52), concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de La Prairie, »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte déclarant que l'Édit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile, concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la Législature de Québec, 31 Vict., chap. 51, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St-Joseph de St-Jean d'Iberville, »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé : « Acte annexant au comté de Maskinongé à toutes fins quelconques, cette partie de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, qui a été annexée à la paroisse de St-Didace, dans le diocèse de Trois-Rivières, »

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 65) intitulé :
« Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Arthur
Hughes à la pratique de procureur et d'avocat, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 98) intitulé :
« Acte pour annexer une partie de la paroisse de St-Joseph de Chambly, dans le
comté de Chambly, à la paroisse de St-Luc, dans le comté de St-Jean, »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 105) intitulé :
« Acte amendant l'acte d'incorporation de « l'Association des Arts, » de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 114) intitulé :
« Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, (22 Vict. chap.
64, 1859,) »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer le crédit foncier franco-canadien, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 67) intitulé : « Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, (42-43 Vict., chap. 39) » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 52) intitulé : « Acte autorisant la vente, d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly », auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, marchand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec, à admettre Roch Pamphile Vallée au nombre de ses membres, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : « Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Hormisdas Jeannotte dit Lachapelle au nombre de ses membres, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Beaulry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « The Huronian Mining and Smelting Company, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 9 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de Louis Lecours et autres ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, de Louis Honoré Gosselin.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De S. G. Mgr. Fabre, évêque de Montréal, demandant des amendements à l'acte des licences ;

De Honoré Gauthier et autres, de la ville de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de placements de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois, lundi.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour incorporer le « Ristigouche Salmon Club, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois, lundi.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour rendre authentique, un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jônès à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois, lundi.

L'honorable M. *Laviolette*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et il est alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 52), intitulé : « Acte autorisant la vente d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly, » soit porté sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 13), intitulé : « Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis H. Pignolet à la profession de procureur et d'avocat, » soit porté sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur le Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict., chap. 52), concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit rapport. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit rapport a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois, lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
 « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile
 concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des hono-
 rables Messieurs *Rémillard*, *de LaBruère*, *Webb*, *de Villemure*, et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé :
 « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24) intitulé :
 « Acte pour incorporer le crédit foncier franco-canadien, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 14) intitulé :
 « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, mar-
 chand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants, »

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 16) intitulé :
 « Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec à admettre Roch Pam-
 phile Vallée au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé :
« Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Hormisdas
Jeannotte dit Lachapelle au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'honorable M. Beaudry,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 62) intitulé :
Acte pour incorporer la compagnie dite « *The Huronian mining and smelting Com-
pany,* »

Sur motion de l'honorable M. Webb,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du
comité des Bills Privés sur le Bill (No. 27), intitulé : « Acte pour amender les actes
concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est et pour autoriser la dite
compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires, »

Sur motion de l'honorable M. Wood, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Per-
manents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 23), intitulé : « Acte incorporant la communauté des RR. PP. Rédemp-
toristes à Ste. Anne de Beaupré, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour incorporer « *The Orford Chemical Company,* »
auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'hon. M. *Roy*, il est,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 12 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Sarnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Roy*, de Léonard G. J. Fosbrooke.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Benjamin Testard de Montigny, avocat, de Montréal, et ancien magistrat stipendiaire, réclamant une indemnité.

L'honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est et pour autoriser la dite compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir,

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les dits amendements sont alors lu par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 105) intitulé : « Acte amendant l'acte d'incorporation de « l'Association des Arts, » de Montréal. » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 50) intitulé : « Acte annexant au comté de Maskinongé à toutes fins quelconques, cette partie de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, qui a été annexée à la paroisse de St-Didace, dans le diocèse de Trois-Rivières, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (G) intitulé : « Acte pour amender le chap. 86, de la 29e Vict., de la ci-devant province du Canada, incorporant la « Compagnie de Navigation de Longueuil, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été le Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, (22 Vict. chap. 64, 1859) » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il se reporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et il est alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour annexer une partie de la paroisse de St. Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly, à la paroisse de St. Luc, dans le comté de St. Jean. » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la Législature de Québec, 31 Vict., chap. 51, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St-Joseph de St-Jean d'Iberville. » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'hon. M. *Rémillard* propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre copie de la requête de certaines personnes de la paroisse de St-Frédéric de Beauce, en date de 1879, se plaignant de MM. Augustin Doyon, George Perron et Augustin Jacques, commissaires de la cour de la dite paroisse,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* de cette chambre se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable *M. Dostaler*, il est

Ordonné, Que la somme de 100 dollars, dépôt fait sur le Bill (D) intitulé : "Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour d'autres fins" soit remise à qui de droit, le dit Bill ayant été renvoyé par le comité des Bills privés.

L'honorable *M. de LaBruère*, propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre un état de toutes les sommes remises aux shérifs et aux percepteurs du revenu par tous les syndics en cette province, en vertu de la section 152 de l'acte de faillite de 1869, de la section 145 de l'acte de faillite de 1875, de la section 43 de l'acte 34 Victoria, chap. 2 (1870) et de la section 110 de l'acte 40 Victoria, chapitre 3 (1878).

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable *Orateur* de cette chambre se rende auprès de Son Honneur le lieutenant gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 18) intitulé : Acte pour incorporer « la compagnie de placements de Montréal, »

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, »

Sur motion de l'Honorable *M. de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, (42-43 Vict., chap. 52), concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie. »

Sur motion de l'Honorable *M. Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 28) intitulé :
« Acte pour incorporer le « Ristigouche Salmon Club, »

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 39) intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de Villemure*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 52) intitulé :
« Acte autorisant la vente d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé :
« Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Louis H. Pignolet à la profession de procureur et d'avocat. »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 63) intitulé :
« Acte incorporant « The Orford Chemical Company, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 54) intitulé :
« Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
Bill (No. 6) intitulé : « Acte concernant les compagnies incorporées en vertu des
Statuts Impériaux, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie
hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu » et l'acte subséquent, 39
Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie devait
commencer ses travaux, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un
Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs des héritiers Quesnel de
disposer de certains bien-fonds, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap.
33, intitulé « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le
notariat en cette province. » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour incorporer la communauté religieuse connue sous le nom de : les « Pères rédemptoristes de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec, à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 42 43, Vict., chap. 15, intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 55) intitulé : « Acte incorporant « l'association des comptables de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 12, concernant l'Economie Intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 128) intitulé : " Acte pour expliquer le chapitre 54 de l'acte de la ci-devant province du Canada (27-28 Vict.) quant à ce qui se rapporte à la paroisse de Ste-Marguerite, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de Villemure, il est Ordonne, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Dostaler, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 13 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ross, d'Antoine Dechène et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de S. G. l'évêque de St-Hyacinthe,

Des cabaretiers de Montréal ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du conseil du Bureau de Commerce de Montréal ;

Par l'honorable M. *de Léry*, de certains habitants de Lévis.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Louis Honoré Gosselin, ancien député et ci-devant garde-forestier, demandant à être réinstallé dans ses fonctions de garde-forestier ;

De Joseph Gagnou et autres, de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bil (No. 52) intitulé : « Acte autorisant la vente d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec, à admettre Roch Pamphile Vallée au nombre de ses membres, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer le « crédit foncier franco-canadien, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les dits amendement sont alors lus par le greffier deux fois.

La question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Labruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 119) intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses appelées : « Les sœurs des petites écoles de Rimouski, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gaudet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 116) intitulé : « Acte pour amender l'acte passé dans la trente sixième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : « Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Ste-Brigitte, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour conférer à la compagnie de prêt et crédit fonciers, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction dans la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé : « Acte incorporant « l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal, » laquelle elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal :

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec instruction d'effacer les mots « à l'exception des mineaux » qui ont été ajoutés à la fin de la première clause, et de rétablir, dans le deuxième paragraphe de la neuvième clause les mots « sera de trois mille, » en effaçant les mots « ne sera pas moins de deux mille cinq cents » qui leur ont été substitués.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, »

Sur motion de l'honorable M. *de La Bruère*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit référé de nouveau au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec instruction de considérer l'amendement suivant, savoir : Ajouter à la clause 4^e telle qu'amendée les mots suivants : « ni aucun droit acquis ou inscrit sur les immeubles ci-dessus désignés avant la dite vente du 15 septembre 1858, contre le dit John Jones et ses auteurs, »

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, (22 Vict. chap. 64, 1859), »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé : « Acte concernant les compagnies incorporées en vertu des Statuts Impériaux, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 12, concernant l'Economie Intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour incorporer la communauté des Révérends Pères Rédemptoristes à Ste-Anne de Beaupré, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie hydraulique et manufacturière de la Rivière Richelieu, » et l'acte subséquent, 39 Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie devait commencer ses travaux, »

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs des héritiers Quesnel de disposer de certains biens-fonds, »

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, »

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs *Archambeault, de LaBruère, Rémillard, de Villemure et Webb*.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour incorporer la communauté religieuse connue sous le nom de : « les Pères Rédemptoristes de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55) intitulé :
« Acte incorporant « l'Association des comptables de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 128) intitulé :
« Acte pour expliquer le chapitre 54 de la ci-devant province du Canada (27-28
Vict.) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Ste-Marguerite, »

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain,
à trois heures p. m.

Mercredi, 14 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Laviolette,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Leonard George James Fosbrooke, de Sorel, s'opposant à la passation de l'acte rendant valable un certain acte de vente, à la requête de P. R. Chevallier, notaire, de Sorel.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 13) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Louis H. Pignolet à la profession de procureur et d'avocat, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les dits amendements sont alors lus par le Greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 65) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Arthur Hughes à la pratique de procureur et d'avocat, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois. Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Hormisdas Jeannotte dit Lachapelle au nombre de ses membres, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec, le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le Greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le reporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « *The Huronian mining and smelting company*, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, marchand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour incorporer « *The Orford Chemical Company*, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Mr. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité spécial nommé pour s'enquérir des faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous (*nut locks*) sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE DES NUT-LOCKS.

Québec, 14 juillet 1880.

Le comité nommé pour s'enquérir des faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous (*Nut-locks*), sur le chemin de fer de Q. M. O. & O. a l'honneur de faire rapport comme suit :

La question suivante a été posée au témoin J. M. MacKay :

Question.—Veuillez dire de quelle manière et donnez les noms des personnes qui vous ont aussi prêté leur influence ?

Réponse.—Comme c'est d'une manière indirecte que j'ai eu ces influences, je refuse de répondre à cette question avant d'avoir consulté mes avocats.

Le témoin refusant de répondre à la question précédente, après en avoir reçu l'ordre du comité, ce comité fait rapport à cette Honorable Chambre afin qu'elle prenne telle action qu'elle jugera convenable.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

L'honorable M. de LaBruère, présente un Bill (H) intitulé : « Acte pour amender l'article 1061 du code municipal. »

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 52) intitulé : « Acte autorisant la vente d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly, »

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer le « Crédit foncier franco-canadien, »

L'honorable M. de LaBruère propose :
Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. de Boucherville propose en amendement :
Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit référé à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la 127^e clause, qui est comme suit :

« 127. Un privilège de cinquante années à partir du jour de sa constitution définitive est accordé à la société.

Ce privilège consiste en ce que le gouvernement de la province de Québec s'interdit d'autoriser sur son territoire la création de toute société de crédit foncier qui aurait une représentation quelconque en France. »

La question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Boucherville, de et *Wood*.—3.
Ferrier,

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Ross, *Laviolette,*
Archambeault, *Proulx,*
Beaudry, *Prudhomme,*
Bryson *Rémillard,*
Dionne, *Roy,*
Dostaler, *Starnes,*
Gaudet, *Villemure, de*
Gingras, *et Webb*.—17.
LaBruère, de

Ainsi elle est résolue dans la négative.
A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A sept heures et demie, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ferrier* propose alors en amendement à la motion principale :
Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit référé à un comité de toute la Chambre avec instruction d'insérer une clause obligeant la compagnie à transmettre un état annuel au gouvernement de Québec.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Beaudry, *Ferrier,*
Boucherville, de *Proulx, et*
Bryson, *Wood*.—6.

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs,

Ross, *Prudhomme,*
Dionne, *Rémillard,*
Dostaler, *Roy,*
Gaudet, *Starnes,*
Gingras, *Villemure, de et*
LaBruère, de *Webb*.—12.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour autoriser « l'Union St-Joseph » de St-Joseph de Lévis, à réduire et commuer les secours qu'elle paie, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : « Acte concernant les enquêtes de coroners, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie de chemin de fer de Québec et du lac St-Jean, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 132) intitulé : « Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 126) intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de villes, (40 Vict., chap. 29), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 102) intitulé : « Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de « Le Club de la garnison de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 15) intitulé : « Acte pour autoriser Evan John Price à percevoir des péages

sur un pont traversant la rivière Batiscan, et qui lui appartient,» auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour incorporer « La société St-Jean-Baptiste de Lachine, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 6) intitulé : « Acte concernant les compagnies incorporées en vertu des Statuts Impériaux, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, En conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 12, concernant l'Economie Intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 78) intitulé :
« Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross* il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 128) intitulé :
« Acte pour expliquer le chapitre 54 de la ci-devant province du Canada (27-28 Vict.) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Ste-Marguerite, »

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 119) intitulé :
« Acte pour incorporer la congrégation des religieuses appelées « Les sœurs des petites écoles de Rimouski, »

Sur motion de l'honorable M. *Gaudet*
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gaudet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 116) intitulé : « Acte pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : « Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Ste-Brigitte, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 113) intitulé :
 « Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 100) intitulé :
 « Acte pour conférer à la compagnie de prêt et crédit fonciers, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction dans la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59) intitulé : « Acte incorporant « l'Union des commis marchands de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 15 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Laviolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du comté de Lévis, demandant des amendements à l'acte des licences ;

Des cabaretiers de la ville de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences ;

Du Conseil du Bureau de Commerce, de la ville de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer de la rive Sud et du Tunnel ;

De S. G. Mgr. l'Evêque de St-Hyacinthe et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants du comté de St-Maurice, demandant la création d'un bureau d'enregistrement.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 116) intitulé : « Acte pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : « Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Ste-Brigitte, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour incorporer la commu-

nauté des Révérends Pères Rédemptoristes à Ste-Anne de Beaupré, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour incorporer la communauté-religieuse connue sous le nom de « les Pères Rédemptoristes de la province de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 55) intitulé : « Acte incorporant « l'association des comptables de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, (22 Vict. chap. 64, 1859,) » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette Province, et pour autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour définir les pouvoir des héritiers Quesnel de disposer de certains biens-fonds, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois, demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le reporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les dits amendements sont alors lus par le greffier.

L'honorable M. *Beaudry*, propose :
 Que le rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le dit Bill ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre maintenant pour retrancher l'amendement adopté par le comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Ross,
Archambeault,
Beaudry,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,

La Bruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Roy,
de Villemure, et
Wood.—12.

NON-CONTENTS :

I es Honorables Messieurs

Boucherville, de
Ferrier,
Laviolette,
Léry, de

Bémillard,
Starnes et
Webb.—7.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et, en conséquence,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le comité a retranché l'amendement proposé par le comité des Bills privés et qu'il rapporte le dit Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que la considération du dit rapport soit remise à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, que le délai pour recevoir le rapport d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé, soit étendu jusqu'à la fin de la session.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 123) intitulé : « Acte amendant le statut de la province du Canada, 28 Victoria, chapitre 53, intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de chemin de fer de ceinture de Lachine et de la Pointe Claire, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour confirmer l'acte du Parlement fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hochelega comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender le code de procédure civile, pour rendre plus efficace la présence des témoins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la Compagnie de Gaz de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 109) intitulé : « Acte incorporant « La société des gradués de l'Université McGill, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, marchand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants, »

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que la passation du dit Bill soit remise à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 63) intitulé : « Acte incorporant « The Orford Chemical Company, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du comité général pour la prise en considération du Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois.
Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie de placements de Montréal, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est et pour autoriser la dite compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Ordres Permanents et Bills Privés sur le Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, » il est

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les amendements au dit Bill sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé :
« Acte pour amender l'article 1061 du code municipal, »

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 132) intitulé :
« Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile, »

L'honorable M. Prudhomme, secondé par l'honorable M. de Boucherville, propose :
Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Laviolette propose, en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu pour la seconde fois maintenant, mais d'hui en trois mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs.

Archambeault,
Bryson,
Dionne,
Gingras,
La Bruère, de
Laviolette,

Proulx,
Roy,
Villemure, de
Webb,
et Wood.—11.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs.

Ross,
Boucherville, de
Gaudet,

Prudhomme,
Rémillard,
et Starnes.—6.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, en conséquence,

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 126) intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de villes, (40 Vict., ch. 29.) »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 102) intitulé : « Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de « Le Club de la garnison de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres, »

Sur motion de l'hon. M. *Ross*, il est,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour incorporer « La société St-Jean-Baptiste de Lachine, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règle-

ment No. 53 de la partie ouest du township de Farnham et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
O. donné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain,
à 8 heures P. M.

Vendredi, 16 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Lavolette,

Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

16 juillet 1880.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle.

Des habitants du comté de St-Maurice, demandant la création d'un bureau d'enregistrement ;

De Benjamin Testard de Montigny, avocat, Montréal, et ancien magistrat stipendiaire, réclamant une indemnité ;

De Louis Honoré Gosselin, ancien député de Rimouski, et ci-devant garde-forestier, demandant à être réinstallé dans ses fonctions de garde-forestier ;

Des électeurs du comté de Compton, s'opposant à toute mesure tendant à amoindrir l'action des sociétés d'agriculture locales ;

De J. B. Rolland et fils, imprimeurs-éditeurs, de Montréal, demandant une subvention annuelle de \$1000 pour leur permettre de continuer la publication du *Journal de l'Éducation* ;

De l'Hôpital Général de Sorel ;

Des Dames du « University Lying in hospital, » Montréal ;

De la faculté de médecine de l'Université McGill ;

Du président et des directeurs de la société littéraire et historique de Québec, demandant tous de l'aide ;

Des cabaretiers de Montréal ;

De S. G. Mgr l'évêque de St-Hyacinthe ;

Des habitants du comté de Lévis ;

De Joseph Gagnon et autres, de Montréal ;

De S. G. Mgr Fabre, évêque de Montréal ;

De Honoré Gauthier et autres, de Montréal, et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;

De Léonard George James Fosbrooke, de Sorel ;

De Jean George Crébassa, notaire, de Sorel, s'opposant l'un et l'autre à la passation de l'acte rendant valable et authentique un certain acte de vente à la requête de P. A. Chevallier, notaire, de Sorel ;

De D. Gauthier et autres, du comté de Richelieu ;

Des habitants de St-Hubert, comté de Chambly ;

Des habitants de la ville de Longueuil ;

Des habitants de la ville de Longueuil ;

Des habitants de la ville de Longueuil, demandant tous la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer du Sud et du Tunnel ;

Du conseil du bureau de commerce de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel ;

Du collège presbytérien, de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Votre comité après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

De la compagnie coloniale des mines d'or, New-York, demandant la passation d'un acte incorporant la dite compagnie.

Le tout respectueusement soumis,

E. DIONNE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie hydraulique et manufacturière de la Rivière Richelieu » et l'acte subséquent, 3^e Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie devait commencer ses travaux, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement,

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, que le dit Bill soit lu une troisième fois lundi.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 119) intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses appelées « Les sœurs des petites écoles de Rimouski, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gaudet, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 128) intitulé : « Acte pour expliquer le chapitre 54 de la ci-devant province du Canada (27-28 Vict) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Ste-Marguerite, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. de Villemure, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois lundi.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour conférer à la compagnie de prêt et crédit fonciers, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction dans la province de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois lundi.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le Greffier, deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi.

L'honorable M. Beaudry, du comité spécial nommé pour s'enquérir des faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous (*nut-locks*) sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, présente son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

16 juillet 1880.

Le comité chargé de l'enquête sur les faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son rapport des procédés faits aujourd'hui :

Votre comité a fait assigner comme témoin J. M. Mackay écr., comme il appert aux certificats ci-joints, mais que le dit J. M. Mackay aurait fait défaut de comparaître, et votre comité fait rapport, en conséquence, cette honorable chambre devant prendre telle action qu'elle jugera convenable vu le refus du dit J. M. Mackay d'obéir à ses ordres.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 15e jour de juillet 1880.

Assignment, A. J. M. MacKAY, écr. M. D.

Monsieur,

Vous êtes par le présent requis de comparaître devant le comité spécial du Conseil Législatif auquel a été renvoyée l'enquête des faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous sur le chemin de fer Q. M. O. & O. et d'apporter avec vous tous livres de comptes, lettres et autres documents relatifs à ce contrat, vendredi prochain, le 16e jour de juillet à 1½ heures P. M., dans la Chambre du comité No. 3.

Par ordre du Comité,

I. A. JODOIN,
Greffier du Comité.

Je certifie avoir remis une vraie copie de cette assignation à M. F. X. Brault, messenger en chef de cette Chambre. Appert à son certificat.

I. A. JODOIN.

Je soussigné, messenger en chef du Conseil Législatif, certifie avoir laissé à J. M. MacKAY, écr. M. D., une lettre cachetée et à moi livrée par M. I. A. Jodoin, greffier du comité, laquelle lettre était adressée au dit M. MacKAY, et que je lui ai livré la dite lettre à lui-même en personne, à Beauport, entre 6 heures et 6½ P. M., le 15 courant.

F. X. BRAULT.

15 juillet 1880.

L'honorable Monsieur *Beaudry*, propose :

Que vu qu'il appert par le premier rapport du comité nommé pour s'enquérir des faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, qu'entre autres témoins assignés devant le comité, Monsieur John MacKay, écuyer, médecin, de la cité de Québec, a commencé à donner son témoignage, qu'à la question suivante qui lui fut alors posée, il a refusé de répondre, savoir :

Question.—« Veuillez dire de quelle manière et donner les noms des personnes qui vous ont ainsi prêté leur influence ? »

Et que vu que le dit John MacKay a refusé de répondre, à la dite question, malgré que le comité lui ait ordonné de le faire, cette chambre maintient la décision du Comité et ordonne au dit John MacKay de comparaître devant le dit comité à tel jour et à telle heure que le dit comité fixera, et de répondre à la dite question.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la passation du Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, marchand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants, »

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour incorporer la communauté religieuse connue sous le nom de « les Pères Rédemptoristes de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informé cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 55) intitulé : « Acte incorporant « l'association des comptables de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, (22 Vict. chap. 64, 1859), »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs des héritiers Quesnel de disposer de certains biens-fonds, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec, le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Remi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité général sur le Bill (No. 54) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : « Acte pour amender l'article 1061 du code municipal. »

Sur motion de l'honorable M. de *LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de *LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender le code de procédure civile, pour rendre plus efficace la présence des témoins, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5) intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la Province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 123) intitulé : « Acte amendant le statut de la Province du Canada, 28 Victoria, chapitre 53 intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de chemin de fer de ceinture de Lachine et de la Pointe Claire, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour confirmer l'acte du Parlement Fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hochelaga comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 111) intitulée : « Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du gaz de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 109) intitulé : Acte incorporant « La société des gradués de l'Université McGill, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 126) intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de villes, (40 Vict., chap. 29,)

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53 de la partie ouest du township de Farnham, et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement, »

Sur motion de l'honorable M. *Wood*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (F) intitulé : « Acte pour protéger les ponts de péage en cette province, »
 informant cette chambre que l'assemblée législative a passé ce Bill sans amende-
 ment.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer le « crédit-foncier canadien, » infor-
 mant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce
 Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 32) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec, à
 admettre Hormisdas Jeannotte dit Lachapelle au nombre de ses membres, » infor-
 mant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce
 Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 65) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à
 admettre George Arthur Hughes à la pratique de procureur et d'avocat, » infor-
 mant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce
 Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 13) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à
 admettre Louis H. Pignolet à la profession de procureur et d'avocat, » informant
 cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un
 Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour confirmer l'acte du Parlement 40 Victoria,
 chapitre 81, intitulé : « Acte pour incorporer la société de construction St-Jacques »
 comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et pour valider
 les dispositions du dit acte en y faisant certains changements et leur donner effet, »
 auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à lundi,
 à trois heures p. m.

Lundi, 19 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Laviolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 123) intitulé : « Acte amendant le statut de la Province du Canada, 28 Victoria, chapitre 53 intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de ceinture de Lachine et de la Pointe Claire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 109) intitulé : « Acte incorporant « La société des gradués de l'Université McGill, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour incorporer « La Société St-Jean-Baptiste de Lachine, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du gaz de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *R millard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St-Jean, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 102) intitulé : « Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de « Le Club de la garnison de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour confirmer l'Acte du Parlement fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hochelaga comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la 58e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qu'elle a rapport aux Bills Privés passés à la seconde lecture, à ce jour.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour autoriser « l'Union St-Joseph de St-Joseph de Lévis, à réduire et commuer les secours qu'elle paie, » soit porté sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture à la prochaine séance.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Qu'aujourd'hui, et tous les jours suivants, excepté le dimanche, jusqu'à la fin de la session, il y aura deux séances par jour, l'une commençant à 3 heures P. M., et l'autre à 7 $\frac{1}{2}$ heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie hydraulique et manufacturière de la Rivière Richelieu » et l'acte subséquent, 39 Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie devait commencer ses travaux, »

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 128) intitulé :
« Acte pour expliquer le chapitre 54 de la ci-devant province du Canada (27-28
Vict.) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Ste-Marguerite, »

Sur motion de l'Honorable *M. de Villemure*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 100) inti-
tulé : « Acte pour conférer à la compagnie de prêt et crédit fonciers, tous les droits
et privilèges des sociétés permanentes de construction dans la province de
Québec, »

L'honorable *M. Laviolette* propose :

Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable *M. Beaudry* propose, en amendement :

Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit
référé à un comité de toute la chambre maintenant, avec instruction d'y faire les
amendements suivants :

1. Clause 3, ligne troisième, biffer les mots « dans un temps déterminé » et
leur substituer les mots « avant dix ans, à compter du jour de la passation du pré-
sent acte. »

2. Même clause, ligne 4, biffer les mots « ou sera par la suite. »

3. Même clause, ligne 5, biffer tous les mots après « intérêts » jusqu'à la fin
de la clause, et leur substituer les suivants : « et la dite compagnie aura également
dix ans, à compter du jour de son acquisition, pour disposer des propriétés qu'elle
sera forcée d'acquérir, à l'avenir, de ses débiteurs pour protéger ses intérêts. »

La question étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirma-
tive.

La Chambre, en conséquence, s'ajourne à loisir et se met en Comité Général
sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable *M. Dostaler*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a
été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec
les amendements que le Comité a reçu instruction de faire, et qu'il soumettra à
cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendement sont alors lus par le greffier deux fois, et

La question de concours étant mise sur ic eux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 113) intitulé :
 « Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs-testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 54) intitulé :
 « Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel, »

L'honorable M. *Beaudry* propose :
 Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Laviolette* propose, en amendement :
 Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau à un comité de toute la Chambre maintenant, avec instruction de biffer la clause 24 et de la remplacer par la suivante :

« 24. Les pouvoirs conférés par le présent acte ne seront exercés que si le tracé définitif du tunnel est choisi et si le dit tunnel est actuellement commencé dans le délai d'un an et parachevé dans le délai de cinq ans à dater de la sanction du présent acte ; et la dite compagnie ne sera en aucune manière censée être investie du droit, ou posséder le droit de commencer ou de construire le dit chemin de fer avant qu'au moins deux cent mille piastres aient été dépensées sur le tunnel, à la satisfaction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et le dit chemin de fer devra être parachevé dans le même délai et pas plus tard que le tunnel. »

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs.

Boucherville, de
Dionne,
Ferrier,
Laviolette,

Léry, de
Rémillard,
Starnes,
 et *Webb*.—8.

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs,

*Ross,
Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,*

*LaBruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Roy,
Villemure, de
et Wood.—13.*

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (H) intitulé : « Acte pour amender l'article 1061 du code municipal, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 5) intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la Province de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 126) intitulé : « Acte pour amender l'Acte des clauses générales des corporations de villes, (40 Vict. chap 29),

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
 Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender le code de procédure civile, pour rendre plus efficace la présence des témoins, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour confirmer l'acte du parlement 40 Victoria, chapitre 81, intitulé : « Acte pour incorporer la société de construction St-Jacques » comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et pour valider les dispositions du dit acte en y faisant certains changements et leur donner effet, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 157) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Louis Philippe Pelletier, écuyer, avocat, de la cité de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette Chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie d'approvisionnement
 de vapeur, de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Mr. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, »
 auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 110) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer
 de St-Jean à Sorel, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendue
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour incorporer « La Compagnie du Chemin de Fer Union, Jacques-Cartier, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 154) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., chap. 32, concernant l'empierrement des chemins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 139) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 122) intitulé : « Acte pour changer le nom du « Collège de Monnoir, » en celui de « Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir, » et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (G) intitulé : « Acte pour amender le chap. 86, de la 29^e Vict., de la ci-devant province du Canada, incorporant la « Compagnie de Navigation de Longueuil, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 60) intitulé : Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec, le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajourné à demain,
à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, la chambre s'ajourne à
demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 20 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Laviolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. de Boucherville, de l'honorable A. R. C. de Léry et autres.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. de *LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie du sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53 de la partie ouest du township de Farnham, et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Bills Privés, avec instruction d'amender la première clause de manière à ce que la société soit tenue d'informer ses actionnaires des changements opérés par le présent Bill.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 110) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer de St-Jean à Sorel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie d'approvisionnement de vapeur, de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer Union, Jacques-Cartier, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *LaFruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 157) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Louis Philippe Felletier, écuyer, avocat, de la cité de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'Honorable M. *Archambeault*, du Comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 39 Vict., chap. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois,
Et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 22) intitulé : « Acte pour incorporer la « Société S-Jean-Baptiste de la ville de Salaberry de Valleyfield, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : « Acte pour amender « la loi des licences de Québec de 1878, » (41 Vict., chap 3), et ses amendements, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 41ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 120) intitulé : « Acte pour autoriser Alfred Charles Pinsonneault à vendre et aliéner certains immeubles, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. *Archambeault* propose :

Que la 41ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill, et que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Webb* propose, en amendement :

Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais d'hui en trois mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Beaudry,
Boucherville, de
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,*

*La Bruère, de
Laviolette,
Léry, de
Rémillard,
Webb et
Wood.—12.*

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Ross, ●
Archambault,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,*

*Proulx,
Prudhomme,
Roy,
Starnes et
de Villemure —10.*

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, en conséquence.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour autoriser la vente de certains biens immobiliers substitués par le testament de feu Charles Smith, senior, et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de tunnel du fleuve St-Laurent, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné. Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Pills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 135) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : « Acte concernant l'instruction publique, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 112) intitulé : « Acte pour incorporer l'Institution appelée : « L'Asile des servantes catholiques de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 118) intitulé : « Acte pour autoriser les clercs paroissiaux ou catéchistes de St-Viateur, à Joliette, à hypothéquer certains biens, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour permettre d'étendre à plus de huit ans les termes de payment de répartition à être imposée dans la paroisse de St-Henri des Tanneries, en rapport avec la construction de l'église, du presbytère et dépendances, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour diviser le district judiciaire d'Ottawa en deux districts judiciaires, et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de St-Jean et les actes l'amendant, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que les 41ième et 58ième règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 114) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville, (22 Vict. chap. 64, 1859,) » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre la réponse à une adresse en date du 12 juillet courant, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre copie de la requête de certaines personnes de la paroisse de St-Frédéric de Beauce, en date de 1879, se plaignant de MM. Augustin Doyon, George Perron et Augustin Jacques, commissaires de la cour de la dite paroisse.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 123) intitulé : « Acte amendant le statut de la Province du Canada, 28 Victoria, chapitre 53 intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de chemin de fer de ceinture de Lachine et de la Pointe Claire, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 109) intitulé : « Acte incorporant « La société des gradués de l'Université McGill, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour incorporer « La société St-Jean-Baptiste de Lachine, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du gaz de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean, »

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 102) intitulé : « Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de « Le Club de la garnison de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement. »

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour confirmer l'acte du Parlement fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hochelega comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet, »

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 154) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., chap. 32, concernant l'empiérement des chemins, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois,

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour autoriser « l'Union St-Joseph » de St-Joseph de Lévis, à réduire et commuer les secours qu'elle paie, »

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est

Ordonné, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86) intitulé :
« Acte pour amender le code de procédure civile, pour rendre plus efficace la
présence des témoins, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 139) intitulé :
« Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la chambre
pour demain.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain
à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain,
à 3 heures P. M.

Mercredi, 21 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Laviolette,
Lévy, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé : « Acte autorisant « l'Union St Joseph » de St-Joseph de Lévis à réduire et commuer les secours qu'elle paie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le Greffier, deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour confirmer l'Acte du parlement, 40 Victoria, chapitre 81, intitulé : « Acte pour incorporer la société de construction St. Jacques » comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et pour valider les dispositions du dit acte en y faisant certains changements et leur donner effet, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour incorporer la « Société St-Jean Baptiste de la ville de Salaberry de Valleyfield, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

O donné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de St-Jean, et les actes l'amendant, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 118) intitulé : « Acte pour autoriser les clercs paroissiaux ou cathéchistes de St-Viateur, à Joliette, à hypothéquer certains biens, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le reporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé : « Acte incorporant « La Compagnie de tunnel du fleuve St-Laurent, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 112) intitulé : « Acte incorporant l'Institution appelée « l'Asile des Servantes catholiques de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53 de la partie ouest du township de Farnham et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement, » demande la permission de siéger de nouveau et d'insérer dans le dit Bill l'amendement suivant :

Clause 1, ligne 7, après le mot « Missisquoi, » insérez les mots « Mais toute personne résidant soit dans les paroisses de St-Hugues et de St-Pie, dans le comté de Bagot, soit dans la paroisse de St-Hyacinthe, dans le comté de St-Hyacinthe, qui a souscrit des parts dans la dite compagnie, cesse d'être actionnaire, et les contrats passés par elle aux fins du dit acte sont annulés.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté et que le dit Bill soit référé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 12) intitulé : « Acte autorisant Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, héritière instituée en vertu du testament de son père, feu George Burns Symes, écuyer, à changer certains placements actuellement faits, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que les 41ième et 58ièmes règles de cette Chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour conférer à la compagnie de prêt et crédit fonciers, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction dans la province de Québec, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que la version anglaise du procès-verbal du 20 du présent mois soit amendée, à la 5e ligne de la page 4, en ajoutant après le mot «time» les mots «but this day three months,» de façon à la rendre conforme à la version française.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada, » soit porté sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 110) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer de St-Jean à Sorel, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative,

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 115) intitulé : « Acte incorporant « La compagnie d'approvisionnement de vapeur, de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la première fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer Union, Jacques-Cartier, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 157) intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Louis Philippe Pelletier, écuyer, avocat, de la cité de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour confirmer l'Acte du Parlement fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hoche-laga comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 41) intitulé : « Acte pour amender « la loi des licences de Québec de 1878, » (41 Vict., chap. 3.) et ses amendements, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 154) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Vict., chap. 32, concernant l'empierrement des chemins, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender le code de procédure civile, pour rendre plus efficace la présence des témoins, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après le comité se lève.

La Chambre alors reprend sa séance, et

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 139) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé, sur division.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour permettre d'étendre à plus de huit ans, les termes de paiement de répartition à être imposée dans la paroisse de St Henri des Tanneries, en rapport avec la construction de l'église, du presbytère et dépendances, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Prudhomme, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Prudhomme, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour diviser le district judiciaire d'Ottawa en deux districts judiciaires, et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bryson, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par les honorables MM. Church et Irvine, demandant une conférence sur le Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, »

Les messagers se retirent.

Quelque temps après, les messagers sont rappelés et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que les honorables Messieurs de Boucherville, Starnes et le moteur, soient conférenciers de la part de cette chambre pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative, au sujet du Bill No. 124, ce soir à six heures dans la chambre No. 3, du Conseil Législatif ; et qu'un message soit envoyé par le greffier de cette chambre à l'Assemblée Législative pour l'informer de cette résolution.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7 heures et demie.

Conseil Législatif

Mercredi, 21 Juillet 1880.

Séance de 7 heures et demie P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville; de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Bryson*, de la compagnie des mines d'or du Canada (limitée).

La pétition suivante est lue et reçue :

De l'honorable *A. R. Chaussegros de Léry*, et autres actionnaires de la compagnie des mines d'or de Léry, Beauce, s'opposant à la passation de l'acte concernant les mines d'or de cette province.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés, sur le Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de St-Jean et les actes l'amendant, »

Sur motion de l'Honorable *M. Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada, »

Sur motion de l'Honorable *M. Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'honorable M. *de LaBruère*, de la conférence nommé pour rencontrer les conférenciers de la Chambre au sujet du Bill (No. 124) intitulé: « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, » présente son rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

21 juillet 1880.

Les conférenciers nommés par cette honorable Chambre pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative en conférence sur le Bill (No. 124) intitulé: « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, » ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont rencontré les dits conférenciers de l'Assemblée Législative et que les raisons données par ces derniers leur ont paru suffisantes pour motiver la réintégration de la clause 4 dans le dit Bill et l'introduction d'un amendement par lequel la clause 5 serait effacée.

Le tout humblement soumis,

L'OUCHER DE LA BRUÈRE.

Sur motion de l'hon. M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative lui demandant de vouloir bien renvoyer au Conseil Législatif le Bill No. 124, intitulé: « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company » au sujet duquel une conférence a eu lieu aujourd'hui, les raisons données par les conférenciers de l'Assemblée Législative étant suffisantes pour motiver la réintégration de la clause 4 dans le dit Bill et l'introduction d'un amendement par lequel la clause 5 serait effacée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jouidi, 22 Juillet 1880.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Archambeault*, de l'honorable *J. T. Taschereau* et autres, demandant à être entendus à la barre de la Chambre, au sujet du Bill (No. 129) intitulé : « Acte concernant les mines de cette province.

La dite pétition est lue et reçue.

L'honorable *M. de Boucherville*, propose :

Ordonné, Que les pétitionnaires soient entendus à la barre de la Chambre lors de la seconde lecture du dit Bill.

L'honorable *M. Starnes* propose en amendement :

Que le dit Bill (No. 129) et la dite pétition soient référés à un comité spécial composé de tous les membres de cette chambre qui se réuniront dans cette salle demain, à 10 heures A. M.

La question étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'honorable *M. Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour permettre d'étendre à plus de huit ans, les termes de paiement de répartitions à être imposées dans la paroisse de St-Henri des Tanneries, en rapport avec la construction de l'église, du presbytère et dépendances, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain,

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53, de la partie ouest du township de Farnham, et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé,

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 22 juillet 1880.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle :

De l'honorable A. R. Chaussegros de Léry, conseiller législatif, et autres actionnaires de la compagnie des mines d'or de Léry, Beauce, s'opposant à la passation de l'acte concernant les mines de cette province.

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry* du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif durant la présente session et faire rapport sur iceux, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

22 juillet 1880.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et de faire rapport sur iceux, présente son quatrième rapport,

Votre comité a reçu et adopté le rapport du sous-comité nommé pour préparer une liste des objets requis pour l'usage des honorables membres de cette chambre; il recommande qu'à l'avenir, les achats soient faits conformément à cette liste, et autorise son président, l'honorable M. *Beaudry*, à s'occuper de ces achats.

Votre comité recommande que le portrait de l'honorable M. *Starnes*, ci-devant président de cette chambre, soit fait de la même manière et par le même peintre que celui de l'honorable M. *LeMaire*.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 158) intitulé : « Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880, et pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881, et pour d'autres fins du service public, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 155) intitulé : « Acte pour amender l'acte 28 Vict., chapitre 13, amendant le chap. 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 146) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant les sociétés de colonisation, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 143) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie de la paroisse de St-Hypolite, canton de Wotton, dans le comté de Wolfe, et l'annexer à la paroisse de St-Camille, pour les fins électorales municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 129) intitulé : « Acte concernant les mines en cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company »

Le dit message est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mercredi, 21 juillet 1880.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour reporter le Bill intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, » tel que demandé par Leurs Honneurs dans leur message d'aujourd'hui.

Ordonné, Que le Greffier porte ce message au Conseil Législatif.

Attesté,

L. DELORME,
G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir, et se met en Comité Général sur le dit Bill.
 Queque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Rémillard, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.
 Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 36) intitulé : « Acte à l'effet d'amender et refondre « l'Acte des chemins de fer de Québec 1869, » et les actes qui l'amendent, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 4^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour autoriser « l'Union St-Joseph de Lévis, à ré-
 duire et commuer les secours qu'elle paie » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, (41 Vict., chap. 3,) et ses amendements » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du conseil législatif à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour confirmer l'Acte du Parlement fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hochelaga comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour diviser le district judiciaire d'Ottawa en deux districts judiciaires, et pour d'autres fins, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés, sur le Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de St-Jean et les actes l'amendant, »

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Baudry*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à ce soir à sept heures et demie.

Jeudi, 22 Juillet 1880.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Lavolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 158) intitulé : « Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880, et pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881, et pour d'autres fins du service public, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 155) intitulé : « Acte pour amender l'acte 28 Vict., chap. 13, amendant le chap. 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 146) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant les sociétés de colonisation, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Gaudet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 36) intitulé : « Acte à l'effet d'amender et refondre « l'Acte des chemins de fer de Québec 1869, » et les actes qui l'amendent, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de LaBruère*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 143) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie de la paroisse de St-Hypolite, canton de Watton, dans le comté de Wolfe, et l'annexer à la paroisse de St-Camille, pour les fins électorales municipales et scolaires, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable Mr. Wood, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 130) intitulé : « Acte concernant « le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 4^{lième} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 131) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 4^{lième} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 23 Juillet 1880.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est lue et reçue :

De la « Canada Gold Company » limitée, demandant des amendements à l'acte projeté, intitulé : « Acte concernant les mines de cette province. »

L'honorable *M. Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 59) intitulé : « Acte incorporant « l'Union des commis marchands de la cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Beaudry*, il est,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable *M. Beaudry*, du comité spécial nommé pour s'enquérir des faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous (*nut-locks*) sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

23 juillet, 1880.

Le comité chargé de faire une enquête sur les faits et circonstances relatifs à la pose des contre-écrous sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, a l'honneur de faire rapport :

Qu'il s'est réuni dans la Chambre de comité No. 3, pour examiner le Dr. J. M. MacKay, qu'il avait fait assigner à cette fin, mais que ce dernier ne s'est pas présenté pour être examiné.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour autoriser la vente de certains biens immobiliers substitués par le testament de feu Charles Smith, senior, et pour d'autres fins, » soit porté sur l'ordre du jour et soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable Mr. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 117) intitulé : « Acte pour permettre d'étendre à plus de huit ans, les termes de paiement de répartition à être imposée dans la paroisse de St-Henri des Tanneries, en rapport avec la construction de l'église, du presbytère et dépendances, »

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 130) intitulé : « Acte concernant le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 131) intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 129) intitulé : « Acte concernant les mines en cette Province, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de St Jean et les actes l'amendant, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (H) intitulé : « Acte pour amender l'article 1061 du code municipal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec un amendement auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit amendement étant lu deux fois, et

La question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 125) intitulé : « Acte pour pourvoir à de meilleures dispositions pour le recouvrement des dettes, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 133) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette province, concernant le dépôt de livres, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 124) intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé l'amendement du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour incorporer la « Société St-Jean-Baptiste de la ville de Salaberry de Valleyfield, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé l'amendement du Conseil Législatif à ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 122) intitulé : « Acte pour changer le nom du « Collège de Monnoir » en celui de « Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir » et pour autres fins, » soit porté sur l'ordre du jour pour être lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 58^{ème} règle de cette chambre soient suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7 heures et demie.

Vendredi, 23 Juillet 1880.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Léry, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 23 juillet 1880.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 49ième règle.

De l'honorable *J. T. Taschereau* et autres, demandant la permission d'être entendus à la barre du Conseil Législatif, à propos de l'acte concernant les mines de cette province.

De la « *Canada Gold Mining Company*, » (limitée), demandant des amendements à l'acte projeté, intitulé : « Acte concernant les mines de cette province.

E. DIONNE,

Prés. Com., Bills Privés C. L.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour autoriser la vente de certains biens immobiliers substitués par le testament de feu Charles Smith, senior, et pour d'autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 122) intitulé : « Acte pour changer le nom du « Collège de Monnoir » en celui de « Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir » et pour autres fins. » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 12) intitulé : « Acte autorisant Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hugues, Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, héritière instituée en vertu du testament de son père, feu George Burns Symes, écuyer, à changer certains placements actuellement faits, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que le préambule n'a pas été prouvé.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté. •

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 129) intitulé : « Acte concernant les mines en cette province, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Ross*, propose :

Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement :

Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau à un comité général de toute la chambre maintenant, avec instruction de l'amender en ajoutant la clause suivante après la clause 163 :

« Rien dans cet acte ne s'appliquera à, ni n'affectera en aucune manière aucunes terres sur lesquelles il existe des droits acquis en faveur d'aucune personne, société ou compagnie en vertu d'un titre valide obtenu avant la passation du présent acte, jusqu'à ce que tel titre ait été déclaré nul par une cour de juridiction compétente, et tant que tel titre n'aura pas été déclaré nul, aucune personne, société ou compagnie n'aura le droit de miner pour l'or, l'argent ou autres minéraux sans avoir préalablement le consentement du propriétaire de tels droits miniers. »

La question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Boucherville, de
Bryson,
Ferrier,
Laviolette,*

*Proulx,
Webb et
Wood.—7.*

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Ross,
Archambeault,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Hearn,*

*La Bruère, de
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes et
de Villemure —12.*

Ainsi, elle est résolue dans la négative,

La question étant alors mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 133) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les Lois de l'instruction publique en cette province, concernant le dépôt de livres, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53 de la partie ouest du township de Farinham et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements du Conseil Législatif à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 150) intitulé : « Acte pour donner plus d'efficacité à la loi du cadastre, concernant les bureaux d'enregistrement et à leur inspection, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soient suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Laviolette, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 142) intitulé : « Acte pour amender le « Code de Procédure Civile du Bas-Canada, » et certains actes qui l'amendent, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender de nouveau " l'Acte électoral de
Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-
cerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à
11 heures A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain,
à 11 heures A. M.

Samedi, 24 Juillet 1880.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de comité No. 3,

24 juillet 1880.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que les services de M. Desjardins ou d'une autre personne, soient retenus pour faire les rapports des séances de la chambre et pour agir comme écrivain sessionnel.

Votre comité recommande aussi que les services de MM. Duhamel et Gagnon, maître et assistant-maître de poste pour le Conseil Législatif, ne soient plus requis à l'avenir, et que le salaire qui leur est payé soit discontinué à l'avenir.

Le tout humblement soumis,

J.-L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 73) intitulé : « Acte concernant les asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 151) intitulé : « Acte concernant la division du Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 144) intitulé : « Acte amendant l'acte 40 Vict., chap. 21, intitulé : « Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 133) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois de l'Instruction Publique en cette province, concernant le dépôt de livres, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Lynch* et autres.

Les messagers se retirent.

Le message est alors lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vendredi, 23 juillet 1880.

Résolu, Qu'une conférence avec le Conseil Législatif est désirable, afin de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans les amendements faits par Leurs Honneurs au Bill (No. 139) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie la moitié des gages des journaliers. »

Ordonné, Que les honorables MM. *Lynch*, *Paquet* et *Marchand*, se rendent au Conseil Législatif et demandent la dite conférence.

Attesté,

L. DELORME,

G. A. L.

Le messenger est rappelé et informé que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour autoriser la vente de certains biens immobiliers substitués par le testament de feu Charles Smith, senior, et pour d'autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que les honorables Messieurs *Beaudry*, *de Boucherville* et *Starnes*, soient conférenciers de la part de cette chambre pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 139,) aujourd'hui, à midi et demi, dans la chambre No. 3, du Conseil Législatif ; et qu'un message soit envoyé par le Greffier de cette Chambre à l'Assemblée Législative pour l'informer de cette résolution.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 122) intitulé : « Acte pour changer le nom du « Collège de Monnoir » en celui de « Petit Séminaire de Ste-Marie de Monnoir » et pour autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre alors s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de Boucherville*, de la part de la conférence nommée pour rencontrer les conférenciers de l'Assemblée Législative au sujet du Bill (No. 139) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie la moitié des gages des journaliers, » fait son rapport.

L'honorable M. *Starnes* propose :

Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative, informant cette chambre que le Conseil Législatif n'insiste pas sur ses amendements au dit Bill.

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Prudhomme,
Starnes,
 et *Wood*.—9.

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Ross,
Archambeault,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,

Proulx,
Rémillard,
Roy,
 et *Villemure, de*.—9.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Beaudry* propose, alors :

Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée Législative, informant cette chambre que le Conseil Législatif insiste sur ses amendements au dit Bill.

La question étant mise sur la dite motion, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Ross,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Dionne,</i>	et <i>Villemure de.</i> —9.
<i>Dostaler,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs.

<i>Boucherville, de</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Starnes, et</i>
<i>Gingras,</i>	et <i>Wood.</i> —9.
<i>La Bruère, de</i>	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 129) intitulé : « Acte concernant les mines en cette province, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif durant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente un rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre du comité No. 3.

24 juillet 1880.

Le comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif durant la présente session, a l'honneur de faire rapport.

Que le sous-comité composé des honorables MM. *Beaudry*, *Laviolette* et *Ferrier*, a présenté au dit comité des contingents le rapport suivant : « Que les services des officiers dont les noms suivent, savoir : P. Légaré, Ths. Lloyd, I. A. Jodoin, N. Legendre, N. Faucher, L. E. Frenette et Ths. E. Roy, ne soient retenus, après la prochaine session, que durant les sessions seulement, et qu'un salaire équivalant à la moitié de leurs salaires respectifs actuels, plus un montant suffisant pour payer leur contribution au fonds de pension, d'après leur plein salaire, leur soit accordé.

Que ceux de ces employés qui préféreront abandonner leur position, continueront à recevoir mensuellement et pendant un an après la session prochaine le montant de leur salaire actuel.»

L'honorable M. *Beaudry*, propose :
Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* propose, en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais qu'il reste sur la table jusqu'à la prochaine session.

POUR L'AMENDEMENT :

Honorables Messieurs

Archambeault,
Dionne,
LaBruère, de

Gaudet,
Prudhomme et
Roy.—6.

CONTRE L'AMENDEMENT :

Honorables Messieurs

Beaudry,
Ferrier,

Lavolette et
Wood,—4.

Ainsi le rapport reste sur la table.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

L'honorable M. *Beaudry*, propose :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Wood* propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajouté au dit rapport, pour en former partie :

« Que les services des officiers dont les noms suivent, savoir : P. Légaré, Ths Lloyd, I. A. Jodoin, N. Legendre, N. Faucher, L. E. Frenette et T. E. Roy, ne soient pas retenus après la prochaine session, qu'ils ne soient retenus que durant les sessions seulement, et qu'un traitement équivalant à la moitié du traitement de chacun d'eux, avec, en plus, une somme suffisante pour payer leur contribution au fonds de pension au taux du traitement en entier de chaque tel officier, leur soit accordé.

« Que ceux de ces officiers qui préféreront quitter leur emploi continueront à recevoir mensuellement et pendant un an après la prochaine session, le montant de leur traitement actuel. »

La question étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative et il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté tel qu'amendé,

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 147) intitulé : « Acte concernant les employés permanents du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 142) intitulé : Acte pour amender le « Code de Procédure Civile du Bas-Canada, » et certains actes qui l'amendent, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Dionne, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'Acte électoral de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Dostaler, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 156) intitulé : « Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. Ross, propose :

Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

L'honorable M. Dionne s'oppose à la suspension de la dite règle.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois à la prochaine séance.

La chambre s'ajourne à loisir.

A trois heures et demi de l'après-midi, Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

« Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif. »

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour protéger les ponts de péage en cette province.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada, 29 Victoria, chapitre 86, incorporant la compagnie de navigation de Longueuil.

Acte pour amender l'article 1061 du code municipal.

Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres.

Acte pourvoyant à la meilleure protection des créanciers hypothécaires, et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente des biens immobiliers.

Acte concernant les officiers publics de la province de Québec.

Acte concernant les compagnies incorporées en vertu des Statuts Impériaux.

Acte concernant les enquêtes des coroners.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres.

Acte pour amender le chapitre 77 des Statuts Refondus du Canada, intitulé : « Acte concernant les arpenteurs et les arpentages. »

Acte définissant les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins.

Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Louis H. Pignolet à la profession de procureur et d'avocat.

Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, marchand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants.

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, à admettre Roch Pamphile Vallée au nombre de ses membres.

Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean.

Acte pour incorporer « La Compagnie de Placements de Montréal. »

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres.

Acte permettant à la compagnie graphique « Graphic Company » de diminuer le montant de son fonds social et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la « Société St-Jean-Baptiste de la ville Salaberry de Valleyfield. »

Acte pour incorporer la communauté des RR. PP. Rédemptoristes à Sainte-Anne de Beaupré.

Acte pour incorporer le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Acte pour incorporer « La Compagnie de Tunnel du fleuve Saint-Laurent.

Acte pour amender l'acte incorporant « La Compagnie hydraulique et manufacturière de la Rivière Richelieu » et l'acte subséquent, 39 Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie devait commencer ses travaux.

Acte pour amender les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, et pour autoriser la dite Compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires. »

Acte pour incorporer le « Ristigouche Salmon Club. »

Acte pour confirmer l'acte du Parlement Fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du comté d'Hochelaga, comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet.

Acte pour incorporer « The Sherbrooke Gas and water Company. »

Acte pour incorporer « la Compagnie Minière Internationale. »

Acte pour autoriser le barreau de la Province de Québec, à admettre Hormidas Jeannotte dit Lachapelle, au nombre de ses membres.

Acte pour incorporer « La Compagnie du chemin de fer Union, Jacques-Cartier. »

Acte pour amender l'acte de la législature de Québec, 31 Vict., chap. 51, qui amende l'acte d'incorporation de l'Union Saint-Joseph de Saint-Jean d'Iberville. »

Acte à l'effet d'amender et refondre « l'Acte des chemins de fer de Québec 1869, » et les actes qui l'amendent.

Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés.

Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.

Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec.

Acte concernant les termes de la cour de session générale de la paix, dans les districts de Québec et de Montréal.

Acte pour amender « la loi des licences de Québec de 1878, » (41 Vict., chap. 3) et ses amendements.

Acte pour amender de nouveau « l'Acte électoral de Québec. »

Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 46, intitulé : « Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres dans certains rangs du township de Grenville. »

Acte pour annexer au comté de Maskinongé, à toutes fins quelconques, cette partie de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, qui a été annexée à la paroisse de Saint-Didace, dans le diocèse des Trois-Rivières.

Acte amendant les actes concernant « la compagnie du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et du lac Champlain, » et pour pourvoir à la cancellation de la première émission des bons hypothécaires de la dite Compagnie.

Acte autorisant la vente d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly.

Acte pour amender la charte de la cité de Montréal.

- Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel.
- Acte incorporant « l'association des comptables de Montréal. »
- Acte pour incorporer le « Racket Club de Québec. »
- Acte pour définir les pouvoirs des héritiers Quesnel de disposer de certains biens-fonds.
- Acte pour incorporer « La compagnie de chemin de fer de ceinture de Lachine et de la Pointe Claire. »
- Acte incorporant « l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal. »
- Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec, le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire. »
- Acte pour autoriser « l'Union Saint-Joseph » de Saint-Joseph de Lévis, à réduire et commuer les secours qu'elle paie. »
- Acte pour incorporer la compagnie dite « The Huronian Mining and Smelting Company. »
- Acte pour incorporer « The Orford Chemical Company. »
- Acte pour autoriser la vente de certains biens immobiliers substitués par le testament de feu Charles Smith, senior, et pour d'autres fins. »
- Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec à admettre George Arthur Hugues à la pratique de procureur et d'avocat.
- Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, 42-43 Vict., chap. 39.
- Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie.
- Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 12, concernant l'Economie Intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins.
- Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 33, intitulé « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province. »
- Acte concernant les asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement de la province de Québec.
- Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine.
- Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada.
- Acte pour diviser le district judiciaire d'Ottawa en deux districts judiciaires, et pour d'autres fins.
- Acte pour annexer une partie de la paroisse de St-Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly, à la paroisse de St-Luc, dans le comté de St-Jean.
- Acte pour conférer à la compagnie de prêt et de crédit foncier telle qu'incorporée, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction, dans la province de Québec.
- Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de Saint Jean et les actes l'amendant.
- Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de « Le Club de la garnison de Québec. »
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53 de la partie ouest du township de Farnham, et pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement.
- Acte amendant l'acte d'incorporation de « l'Association des Arts » de Montréal.
- Acte pour incorporer la communauté religieuse connue sous le nom de : « Les Pères Rédemptoristes de la Province de Québec. »
- Acte pour confirmer l'Acte du Parlement, 40 Victoria, chapitre 81, intitulé : « Acte pour incorporer la société de construction Saint-Jacques, » comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et pour valider les dispositions du dit acte en y faisant certains changements et leur donner effet.

Acte pour incorporer « la Société Saint-Jean-Baptiste de Lachine. »

Acte pour incorporer « La société des gradués de l'Université McGill.

Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer de Saint-Jean à Sorel.

Acte pour amender les Actes concernant « la Compagnie du gaz de Québec. »

Acte pour incorporer l'Institution appelée L'Asile des Servantes de Montréal. »

Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville (22 Vict. chap. 64, 1859).

Acte pour incorporer la compagnie d'approvisionnement de vapeur, de Montréal.

Acte pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté, et intitulé : « Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bénéfice de Sainte-Brigitte.

Acte pour permettre d'étendre à plus de huit ans, les termes de paiement de répartition à être imposée dans la paroisse de Saint-Henri des Tanneries, en rapport avec la construction de l'église, du presbytère et dépendances.

Acte pour autoriser les clercs paroissiaux ou catéchistes de Saint-Viateur, à Joliette, à hypothéquer certains biens.

Acte pour incorporer la congrégation des religieuses appelées « Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimouski. »

Acte pour changer le nom du « Collège de Monnoir » en celui de « Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir » et pour autres fins.

Acte amendant le statut de la Province du Canada, 25 Victoria, chapitre 53, intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal »

Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company. »

Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de villes (40 Vict., chap. 29.)

Acte pour expliquer le chapitre 54, de l'acte de la ci-devant province du Canada, (27-28 Vict.,) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Sainte-Marguerite.

Acte concernant les mines en cette province.

Acte concernant « le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada. »

Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Acte pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette province, concernant le dépôt de livres.

Acte pour amender le Code de Procédure Civile du Bas-Canada, et certains actes qui l'amendent. »

Acte pour détacher une certaine partie de la paroisse de Saint-Hyppolite, canton de Wotton, dans le comté de Wolfe, et l'annexer à la paroisse de Saint-Camille, pour les fins électorales, municipales et scolaires.

Acte amendant l'acte 40 Vict., chap. 21, intitulé : « Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province. »

Acte pour amender les actes concernant les sociétés de colonisation.

Acte concernant les employés permanents du conseil législatif et de l'assemblée législative de cette province.

Acte pour donner plus d'efficacité à la loi du cadastre, concernant les bureaux d'enregistrement et à leur inspection.

Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics.

Acte pour amender l'Acte de cette province, 33 Vict., chap. 32, concernant l'empierrement des chemins.

Acte pour amender l'Acte 28 Vict., chap. 13, amendant le chap. 68, des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle.

Acte pour déclarer et confirmer le nom de Louis Philippe Pelletier, écuyer, avocat, de la cité de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le Greffier de cette Chambre comme suit :

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills. »

Alors l'honorable *Orateur* de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880, et pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donné dans les termes suivants :

« Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill. »

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la troisième session du quatrième parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;
Messieurs de l'Assemblée Législative.*

En vous dispensant de prolonger pour le moment vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes remerciements pour la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Les mesures que j'ai soumises à votre considération étaient nombreuses et importantes, et exigeaient de vous une somme de travail considérable.

Vous avez rempli votre tâche avec un dévouement qui vous mérite la reconnaissance du public, et j'ai la confiance que le pays n'aura qu'à se réjouir du résultat de vos délibérations.

Je vous félicite de bon cœur sur l'unanimité de vos délibérations sur l'importante question du règlement de l'emprunt municipal, et de l'esprit de conciliation qui a distingué vos discussions sur toutes les matières d'intérêt public.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous lui avez généreusement votés pour les différents services publics.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative ;*

Au moment où vous allez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur, et je prie Dieu d'accorder sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de notre fidèle et loyale Province.

Alors l'Honorable *Orateur* de cette Chambre dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à mardi, le septième jour de septembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à mardi, le septième jour de septembre prochain (1880).

INDEX

DU

QUATORZIEME VOLUME

43 et 44 VICTORIA, 1880.

ADRESSES :

Au Lieutenant-Gouverneur :

- En réponse au discours du Trône, 7, 8, 9, 10, 11.
- Demandant warrant (\$12,665), 63.
- Commissaires de St. Frédéric, 89.—Rép., 140.
- Shérifs, syndics, etc., 90.

AHERN, M. J., M. D., et autres, 19.

ASILE St. Ignace, 6.

- “ de St. Joseph du Bon Pasteur, 18.
- “ de la Providence, 18.
- “ des Orphelins catholiques, Montréal, 18.
- “ des Orphelines prot., Québec, 19.
- “ des Orphelins de Québec, 23.

ASSOCIATION de St. J. Bte. de Valleyfield, 23.

ASSURANCE MUTUELLE, Joliette, 4.

BEAUDRY, NAZAIRE, et autres, 50.

BEAUDRY, hon. J. L., présente rapport spécial qui est déclaré hors d'ordre, 44.

BELLEROSE, LOUIS, et autres, 50.

- BENOIT, P. B., et autres, 62.
 BERNIER, Rév. M., 17.
 BETOURNAY, T., et autres, 47.
 BLANCHARD, Rév. O., et autres, 33.
 BRIEN, Rév. Joseph, et autres, 36.
 BRIGHAM, J. S., M. D., et autres, 19.

BILLS:

- A.—Concernant l'agriculture, présenté par l'honorable M. Ross, lu une première fois *pro forma*, 3.
- B.—Intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, » présenté par l'hon. M. Beaudry, 1ère lecture, 22.
- C.—Intitulé : « Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec, » présentée par l'honorable M. Laviolette, 1ère lecture, 25 ; 2e lecture, réf., 49.
- D.—Intitulé : « Acte pour changer le nom de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Joliette et pour d'autres fins, » présentée par l'honorable M. Doslater, 1ère lecture, 25 ; 2e lecture, réf., 42 ; préambule non prouvé, 69 ; rapport adopté, 76 ; ordre que le dépôt soit remis, 90.
- E.—Intitulé : « Acte pour amender les lois d'hypothèque et d'enregistrement, l'article 1571 du code civil et l'article 640 du code de procédure civile, » présentée par l'honorable M. Archambeault, 1ère lecture, 33 ; 2e lecture, réf., 85.
- F.—Intitulé : « Acte pour la protection des ponts de péage en cette province présenté par l'hon. M. de Boucherville, 1ère lecture, 48 ; 2e lecture, réf., 63, 64 ; com. gén. S. A., (version anglaise amendée), 3e lecture, 69 ; concours de l'Ass. Lég. S. A., 126 ; sanctionné, 178.
- G.—Intitulé : « Acte pour amender le chap. 89, de la ci-devant province du Canada, incorporant la « Compagnie de Navigation de Longueuil, » présenté par l'honorable M. de Boucherville, 1ère lecture, 48 ; 2e lecture, réf., 55, S. A., 3e lecture, 88, 89 ; concours de l'Ass. Lég., 134 ; sanctionné, 178.
- H.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 1061 du code municipal, » présenté par l'honorable M. de LaBruère, 1ère lecture, 103 ; 2e lecture, 124 ; com. gén. S. A., 3e lecture, 131 ; rapporté de l'Ass. Lég., A. A., am. agréé, 164 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 2.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes y mentionnés se rapportant aux timbres, » 1ère lecture, 93 ; 2e lecture, réf., 97 ; com. gén., rapport de progrès, 106 ; A. A., 114 ; 3e lecture, 124 ; am. agréés, 140 ; sanctionné, 178.

- Bill No. 3.—Intitulé : « Acte pourvoyant à la meilleure protection des créanciers, hypothécaires, et pour donner une plus grande publicité à la saisie et à la vente des biens immobiliers. » 1ère lecture, 66 ; 2e lecture, réf., 71 ; com. gén., S. A., 76 ; 3e lecture, 79, 80 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 4.—Intitulé : « Acte pour amender les articles 617 et 1215 du code de procédure civile, » 1ère lecture, 59.
- Bill No. 5.—Intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la Province de Québec. » 1ère lecture, 113 ; 2e lecture, réf., 124 ; com. gén., S. A., 3e lecture 131, 132 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 6.—Intitulé : « Acte concernant les compagnies incorporées en vertu des Statuts Impériaux. » 1ère lecture, 92 ; 2e lecture, réf., 97 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 106 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 7.—Intitulé : « Acte concernant les enquêtes des coroners. » 1ère lecture, 59 ; 2e lecture, réf., 64 ; com. général, rapp. progrès, 70 ; com. gén., A. A., 75 ; 3e lecture, 77, 78 ; am. agréés, 105 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 8.—Intitulé : « Acte pour autoriser l'émission des débentures provinciales pour le paiement des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer, et pour compléter le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et pour d'autres fins. » 1ère, 2e et 3e lecture, 53 ; sanctionné, 54.
- Bill No. 9.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres. » 1ère lecture, 106 ; 2e lecture, réf., 116 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 123 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 10.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des Statuts Refondus du Canada, intitulé : Acte concernant les arpenteurs et les arpentages. » 1ère lecture, 59 ; 2e lecture, réf., 64 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 70 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 11.—Intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire de feu Robert Knox, écuyer, quant à certaines propriétés en cette province, et pour autres fins. » 1ère lecture, 60, 2e lecture, réf., 76 ; A. A., 111 ; 3e lecture, 122 ; am. agréés, 140 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 12.—Intitulé : « Acte autorisant Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hugues Charles Marie Chislain Maret, Marquis de Bassano, héritière instituée en vertu du testament de son père, feu George Burns Symes, écuyer, à changer certains placements actuellement faits. » 1ère et 2e lecture, réf., 146 ; préambule non prouvé, 167.
- Bill No. 13.—Intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Louis H. Pignolet à la profession de procureur et d'avocat. » 1ère lecture, 74 ; mis sur l'ordre du jour, 84 ; 2e lecture, réf., 91 ; A. A. ; 3e lecture, 100 ; am. agréés, 126 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 14.—Intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Eloi de Gagné, écuyer, marchand, de la paroisse des Eboulements, et pour le bénéfice de ses descendants. » 1ère lecture, 82 ; 2e lecture, réf., 85 ; S. A. 102 ; 3e lecture, 113 ; passé, 121 ; sanctionné, 178.

- Bill No. 15.—Intitulé : « Acte pour autoriser Evan John Price à percevoir des péages sur un pont traversant la rivière Batiscan, et qui lui appartient. » 1ère lecture, 105, 106.
- Bill No. 16.—Intitulé : « Acte pour autoriser le Barreau de la province de Québec, à admettre Roch Pamphile Vallée au nombre de ses membres. » 1ère lecture, 82 ; 2e lecture, réf., 85, 86 ; S. A., 3e lecture, 95 ; sanctionné, 178.
- Bill No. 17.—Intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St-Jean. » 1ère lecture, 105 ; 2e lecture, réf., 116 ; S. A., 128 ; 3e lecture, 141, 142 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 18.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de placements de Montréal. » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 71 ; A. A., 83 ; 3e lecture, 90 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 20.—Intitulé : « Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Alphée Lemay, au nombre de ses membres. » 1ère lecture, 93 ; 2e lecture, réf., 98, 99 ; A. A., 110 ; 3e lecture, 121, 122 ; am. agréés, 140 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 21.—Intitulé : « Acte permettant à la compagnie graphique (*Graphic Company*), de diminuer le montant de son fonds social, et pour d'autres fins. » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 64 ; S. A., 73 ; 3e lecture, 79 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 22.—Intitulé : « Acte pour incorporer la « Société St-Jean-Baptiste de la ville de Salaberry de Valleyfield. » 1ère et 2e lectures, réf., 137 ; A. A., 3e lecture, 145 ; am. agréés, 165 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 23.—Intitulé : « Acte pour incorporer la communauté des Révérends Pères Rédemptoristes à Ste-Anne de Beaupré. » 1ère lecture, 86 ; 2e lecture, réf., 97 ; S. A., 3e lecture, 109, 110 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 24.—Intitulé : « Acte pour incorporer le « Crédit foncier franco-canadien. » 1ère lecture, 82 ; 2e lecture, réf., 85 ; A. A., 95 ; 3e lecture, 103, 104, 105 ; am. agréés, 126 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 25.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du tunnel du fleuve St-Laurent. » 1ère et 2e lecture, réf., 138 ; S. A., 3e lecture, 145 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 26.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie hydraulique et manufacturière de la Rivière Richelieu » et l'acte subséquent, 39 Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie devait commencer ses travaux. » 1ère lecture, 92 ; 2e lecture, réf., 98 ; S. A., 118 ; 3e lecture, 128, 129 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 27.—Intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, et pour autoriser la dite Compagnie à émettre de nouveaux bons hypothécaires. » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 64, 65 ; A. A., 77 ; réf. de nouveau, 86 ; A. A., 3e lecture, 87, 88 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 179.

- Bill No. 28.—Intitulé : « Acte pour incorporer le « Ristigouche Salmon Club. » 1ère lecture, 66 ; 2e lecture, réf., 71 ; S. A., 83 ; 3e lecture, 91 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 29.—Intitulé : « Acte pour confirmer l'Acte du Parlement fédéral, 41 Vict., chap. 41, intitulé : « Acte pour incorporer la Société de Construction du Comté d'Hochelaga comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, » et pour valider les dispositions du dit acte et leur donner effet. » 1ère lecture, 112 ; 2e lecture, réf., 125 ; S. A., 128 ; 3e lecture, 157, 158 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 30.—Intitulé : « Acte pour incorporer « The Sherbrooke Gas and water Company. » 1ère lecture, 61 ; 2e lecture, réf., 65, 66 ; S. A., 73 ; 3e lecture, 79 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 31.—Intitulé : « Acte incorporant « la Compagnie Minière Internationale. » 1ère lecture, 51 ; 2e lecture, réf., 58 ; S. A., 73 ; 3e lecture, 79 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 32.—Intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Hormidas Jeannotte dit Lachapelle au nombre de ses membres. » 1ère lecture, 82 ; 2e lecture, réf., 86 ; A. A. ; 3e lecture, 101 ; am. agréés, 126 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 34.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie du chemin de fer Union, Jacques-Cartier. » 1ère et 2e lectures, réf., 134 ; S. A., 136 ; 3e lecture, 147 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 35.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de la Législature de Québec, 31 Vict., chap. 51, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St-Joseph de St-Jean d'Iberville. » 1ère lecture, 74 ; 2e lecture, réf., 80 ; S. A., 3e lecture, 89 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 36.—Intitulé : « Acte à l'effet d'amender et refondre « l'Acte des chemins de fer de Québec 1869, » et les actes qui l'amendent. » 1ère et 2e lectures, réf., 157 ; S. A., 3e lecture, 160 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 37.—Intitulé : « Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés, » 1ère lecture, 44 ; 2e lecture, réf., 51 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 54 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 38.—Intitulé : « Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure. » 1ère lecture, 32 ; 2e lecture, réf., 37 ; com. gén. S. A., 3e lecture, 41 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 39.—Intitulé : « Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec. » 1ère lecture, 74 ; 2e lecture, réf., 85 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 40.—Intitulé : « Acte concernant les termes de la cour de session générale de la paix dans les districts de Québec et Montréal. » 1ère lecture, 32 ; 2e lecture, réf., 37 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 41, 42 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 41.—Intitulé : « Acte pour amender « la loi des licences de Québec de 1878, » (41 Vict., chap. 3,) et ses amendements. » 1ère et 2e lectures, réf., 137 ; A. A., 3e lecture, 148 ; am. agréés, 157 ; sanctionné, 179.

- Bill No. 42.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'Acte électoral de Québec. » 1ère et 2e lectures, réf., 170 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 177 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 44.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 35, concernant le notariat. » 1ère lecture, 32 ; 2e lecture, réf., 37.
- Bill No. 49.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 46, intitulé : « Acte pour rectifier les lignes de division et assurer les titres, dans certains rangs du township de Grenville. » 1ère lecture, 44 ; 2e lecture, réf., 49 ; com. gén., S. A. ; 3e lecture, 58 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 50.—Intitulé : « Acte annexant au comté de Maskinongé à toutes fins quelconques, cette partie de la paroisse de St-Gabriel de Brandon, qui a été annexée à la paroisse de St-Didace, dans le diocèse de Trois-Rivières. » 1ère lecture, 74 ; 2e lecture, réf., 80, 81 ; S. A., 3e lecture, 88 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 51.—Intitulé : « Acte pour amender les actes concernant « la compagnie du chemin de fer de jonction du St-Laurent et du lac Champlain, » et pour pourvoir à la cancellation de la première émission des bons hypothécaires de la dite compagnie. » 1ère lecture, 61 ; 2e lecture, réf., 65 ; S. A., 3e lecture, 72, 73 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 52.—Intitulé : « Acte autorisant la vente d'une propriété immobilière substituée par feu James Connolly » 1ère lecture, 82 ; missur l'ordre du jour, 84 ; 2e lecture, réf., 91 ; S. A., 95 ; 3e lecture, 103 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 53.—Intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal. » 1ère lecture, 61 ; 2e lecture, réf., 65 ; A. A., 73 ; réf. de nouv., 96 ; S. A., 3e lecture, 101 ; sanctionné, 179.
- Bill No. 54.—Intitulé : « Acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la rive Sud et du Tunnel. » 1ère lecture, 87 ; 2e lecture, réf., 92 ; A. A., réf. de nouveau à com. gén., S. A., 111, 112 ; rapport adopté, 123 ; 3e lecture, 130, 131 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 55.—Intitulé : « Acte incorporant l'association des comptables de Montréal. » 1ère lecture, 93 ; 2e lecture, réf., 99 ; S. A., 110 ; 3e lecture, 122 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 56.—Passé à la dernière session et intitulé : « Acte pour amender l'acte intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie. » Mis devant la chambre par l'Orateur, réf., 44.
- Bill No. 56.—Intitulé : « Acte pour incorporer le « Racket Club de Québec. » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 65 ; S. A., 73 ; 3e lecture, 79 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 57.—Intitulé : « Acte pour définir les pouvoirs des héritiers Quesnel de disposer de certains biens-fonds. » 1ère lecture, 92 ; 2e lecture, réf., 98 ; S. A., 111 ; 3e lecture, 123 ; sanctionné, 180.

- Bill No. 58.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de chemin de fer de ceinture de Lachine et de la Pointe Claire. » 1ère lecture, 112 ; 2e lecture, réf., 124 ; S. A., 127 ; 3e lecture, 141 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 59.—Intitulé : « Acte incorporant « l'Union des commis marchands de la cité de Montréal. » 1ère lecture, 96 ; 2e lecture, réf., 108 ; S. A., 3e lecture, 162 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 60.—Intitulé : « Acte pour rendre authentique un acte de vente passé à Québec le 15 septembre 1858, consenti par John Jones à John Crebassa et Pierre Rémi Chevalier, et reçu par J. S. Hossack, notaire. » 1ère lecture, 54 ; 2e lecture, réf., 58, 59 ; A. A., 84 ; réf. de nouveau, 96 ; A. A., 101 ; rapport adopté, 114 ; 3e lecture, 123 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 61.—Intitulé : « Acte pour autoriser « l'Union Saint-Joseph » de Saint-Joseph de Lévis, réduire et commuer les secours qu'elle paie. » 1ère lecture, 105 ; mis sur l'ordre du jour, 128 ; 2e lecture, réf., 142, 143 ; A. A., 3e lecture, 144 ; am. agréés, 157 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 62.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « *The Huronian mining and smelting Company.* » 1ère lecture, 82 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 3e lecture, 102 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 63.—Intitulé : « Acte incorporant « The Orford Chemical Company. » 1ère lecture, 86 ; 2e lecture, réf., 92 ; S. A., 102 ; 3e lecture, 113 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 64.—Intitulé : « Acte pour autoriser la vente de certains biens immobiliers substitués par le testament de feu Charles Smith, senior, et pour d'autres fins. » 1ère lecture, 138 ; 2e lecture, réf., 163 ; S. A., 167 ; 3e lecture, 173 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 65.—Intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre George Arthur Hughes à la pratique de procureur d'avocat. » 1ère lecture, 74 ; 2e lecture, réf., 81 ; A. A., 3e lecture, 100, 101 ; am. agréés, 126 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 66.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 42-42, Vict., chap. 15, intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec. » 1ère lecture, 93.
- Bill No. 67.—Intitulé : « Acte amendant l'acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, (42-43 Vict., chap. 39.) » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 65 ; com. gén., a. a., 70 ; 3e lecture, 75 ; am. agréés, 82 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 68.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 42-43 Vict., chap. 52, concernant la compagnie du chemin à macadamiser de la paroisse de Laprairie. » 1ère lecture, 31 ; S. A., 74, 84 ; com. gén., sur rapport, 84 ; 2e lecture, 85 ; 3e lecture, 90 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 70.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 12, concernant l'Economie Intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins. » 1ère lecture, 93 ; 2e lecture, réf., 97 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 106, 107 ; sanctionné, 180.

-
- Bill No. 71.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., chap. 33, intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province. » 1ère lecture, 92 ; 2e lecture, réf., 98 ; A. A., 136 ; 3e lecture, 148 ; am. agréés, 169 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 73.—Intitulé : « Acte concernant les asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement de la province de Québec. » 1ère, 2e et 3e lectures, 172 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 78.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant la Cour du Banc de la Reine. » 1ère lecture, 96 ; 2e lecture, réf., 107 ; S. A., 114 ; 3e lecture, 121 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 81.—Intitulé : « Acte concernant le « Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. » 1ère lecture, 30 ; 2e lecture, réf., 32 ; com. gén., S. A., 3e lect., 35 ; sanctionné, 54.
- Bill No. 86.—Intitulé : « Acte pour amender le code de procédure civile, pour rendre plus efficace la présence des témoins. » 1ère lecture, 113 ; 2e lecture, réf., 143 ; com. gén., pas de rapport, 149.
- Bill No. 94.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 1188 du code de procédure civile du Bas-Canada. » 1ère lecture, 138 ; mis sur l'ordre du jour, 147 ; 2e lecture, réf., 151, 152 ; S. A., 3e lecture, 158 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 97.—Intitulé : « Acte pour diviser le district judiciaire d'Ottawa en deux districts judiciaires, et pour d'autres fins. » 1ère lecture, 139 ; 2e lecture, réf., 150 ; S. A., 3e lecture, 158 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 98.—Intitulé : « Acte pour annexer une partie de la paroisse de St-Joseph de Chambly, dans le comté de Chambly, à la paroisse de St-Luc, dans le comté de St-Jean. » 1ère lecture, 75 ; 2e lecture, réf., 81 ; S. A., 3e lecture, 89 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 100.—Intitulé : « Acte pour conférer à la compagnie de prêt et de crédit foncier telle qu'incorporée, tous les droits et privilèges des sociétés permanentes de construction, dans la province de Québec. » 1ère lecture, 96 ; 2e lecture, réf., 108 ; S. A., 119 ; réf. de nouveau, A. A., 3e lecture, 129, 130 ; am. agréés, 146 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 101.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte incorporant la ville de Saint Jean et les actes l'amendant. » 1ère et 2e lectures, réf., 140 ; A. A., 145 ; rapport adopté, 3e lecture, 158, 159 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 180.
- Bill No. 102.—Intitulé : « Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de « Le Club de la garnison de Québec. » 1ère lecture, 105 ; 2e lecture, réf., 116 ; S. A., 128 ; 3e lecture, 142 ; Sanctionné, 180.
- Bill No. 104.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de « La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec, » pour ratifier le règlement No. 53 de la partie ouest du township de Farnham, et

- pour prolonger le délai mentionné dans une des clauses du dit règlement.» 1ère lecture, 116, 117; 2e lecture, réf., 125; A. A., réf. de nouveau, 136; rapporté et réf. de nouveau, 146; A. A., 3e lecture, 154; am. agréés, 169; Sanctionné, 180.
- Bill No. 105.—Intitulé: «Acte amendant l'acte d'incorporation de «l'Association des Arts» de Montréal.» 1ère lecture, 75; 2e lecture, réf., 81; S. A., 3e lecture, 88; sanctionné, 180.
- Bill No. 106.—Intitulé: «Acte pour incorporer la communauté religieuse connue sous le nom de: «Les Pères Rédemptoristes de la Province de Québec.» 1ère lecture, 93; 2e lecture, réf., 98; S. A., 110; 3e lecture, 122; sanctionné, 180.
- Bill No. 107.—Intitulé: «Acte pour confirmer l'Acte du Parlement, 40 Victoria, chapitre 81, intitulé: «Acte pour incorporer la société de construction Saint-Jacques,» comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et pour valider les dispositions du dit acte en y faisant certains changements et leur donner effet.» 1ère lecture, 126; 2e lecture, réf., 132; S. A., 3e lecture, 144; sanctionné, 180.
- Bill No. 108.—Intitulé: «Acte pour incorporer «la Société Saint-Jean-Baptiste de Lachine.» 1ère lecture, 106; 2e lecture, réf., 116; S. A., 127; 3e lecture, 141; sanctionné, 181.
- Bill No. 109.—Intitulé: «Acte pour incorporer «La société des gradués de l'Université McGill.» 1ère lecture, 113; 2e lecture, réf., 125; S. A., 127; 3e lecture, 141; sanctionné, 181.
- Bill No. 110.—Intitulé: «Acte pour incorporer «La compagnie du chemin de fer de Saint Jean à Sorel.» 1ère et 2e lectures, réf., 133, 134; S. A., 136; 3e lecture, 147; sanctionné, 181.
- Bill No. 111.—Intitulé: «Acte pour amender les Actes concernant «la Compagnie du gaz de Québec.» 1ère lecture, 113; 2e lecture, réf., 125; S. A., 128; 3e lecture, 141; sanctionné, 181.
- Bill No. 112.—Intitulé: «Acte pour incorporer l'Institution appelée L'Asile des Servantes de Montréal.» 1ère et 2e lectures, réf., 139; S. A., 3e lecture, 146; sanctionné, 181.
- Bill No. 113.—Intitulé: «Acte pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs testamentaires de feu Alexandre Maurice Delisle.» 1ère lecture, 96; 2e lecture, réf., 103; A. A., 119; 3e lecture, 130; am. agréés, 140; sanctionné, 181.
- Bill No. 114.—Intitulé: «Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville (22 Vict. chap. 64, 1859).» 1ère lecture, 75; 2e lecture, réf., 81; A. A. 89; réf. de nouveau, 97; A. A., 110; 3e lecture, 122; am. agréés, 140; sanctionné, 181.
- Bill No. 115.—Intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie d'approvisionnement de vapeur, de Montréal.» 1ère et 2e lectures, réf., 133; S. A., 136; 3e lecture, 147; sanctionné, 181.

- Bill No. 116.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté, et intitulé : « Acte pour incorporer la société d'abstinence totale et de bienfaisance de Sainte-Brigitte. » 1ère lecture, 95 ; 2e lecture, réf., 107, 108 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 117.—Intitulé : « Acte pour permettre d'étendre à plus de huit ans, les termes de paiement de répartition à être imposée dans la paroisse de Saint-Henri des Tanneries, en rapport avec la construction de l'église, du presbytère et dépendances. » 1ère lecture, 139 ; 2e lecture, réf., 149, 150 ; S. A., 153 ; 3e lecture, 163 ; sanctionné, 181,
- Bill No. 118.—Intitulé : « Acte pour autoriser les clercs paroissiaux ou catéchistes de Saint-Viateur, à Joliette, à hypothéquer certains biens. » 1ère et 2e lecture, réf., 139 ; S. A., 3e lecture, 145, sanctionné, 181.
- Bill No. 119.—intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses appelées « Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimouski. » 1ère lecture, 95 ; 2e lecture, réf., 107 ; S. A. 3e lecture, 119 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 120.—Intitulé : « Acte pour autoriser Alfred Charles Pinsonneault à vendre et aliéner certains immeubles, » 1ère lecture, 136 ; 2e lecture à trois mois, 136, 138.
- Bill No. 122.—Intitulé : « Acte pour changer le nom du « Collège de Monnoir » en celui de « Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir » et pour autres fins. » 1ère lecture, 134 ; 2e lecture, réf., 165 ; S. A. 167 ; 3e lecture, 174 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 123.—Intitulé : « Acte amendant le statut de la Province du Canada, 25 Victoria, chapitre 53, intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal » 1ère lecture, 112 ; 2e lecture, réf., 124 ; S. A., 127 ; 3e lecture, 140, 141 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 124.—Intitulé : « Acte pour incorporer la « Colonial Gold Mining Company. » 1ère et 2e lectures, réf. 133 ; A. A., 3e lecture, 135 ; rapporté avec message, réf. de nouveau, A. A., 3e lecture, 157 ; am. agréé, 165 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 125.—Intitulé : « Acte pour pourvoir à de meilleures dispositions pour le recouvrement des dettes. » 1ère lecture, 164.
- Bill No. 126.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de villes (40 Vict., chap. 29.) » 1ère lecture, 105 ; 2e lecture, réf., 125 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 132 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 128.—Intitulé : « Acte pour expliquer le chapitre 54, de l'acte de la ci-devant province du Canada, (27-28 Vict.) quant à ce qui se rapporte à la paroisse Sainte-Marguerite. » 1ère lecture, 94 ; 2e lecture, réf., 107 ; S. A., 119 ; 3e lecture, 129 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 129.—Intitulé : « Acte concernant les mines en cette province. » 1ère lecture, 156 ; 2e lecture, réf., 164 ; com. gén., A. A., 3e lecture, 167, 169 ; am. agréés, 175 ; sanctionné, 181.

- Bill No. 130.—Intitulé : « Acte concernant « le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada. » 1ère et 2e lectures, 161 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 163 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 131.—Intitulé : « Acté pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire. » 1ère et 2e lectures, 131 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 164 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 132.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile. » 1ère lecture, 105 ; 2e lecture à 3 mois, 115.
- Bill No. 133.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette province, concernant le dépôt de livres » 1ère et 2e lectures, réf., 165 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 168 ; am. agréés, 173 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 135.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : « Acte concernant l'instruction publique. » 1ère lecture, 138.
- Bill No. 139.—Intitulé : « Acte pour exempter de la saisie la moitié des gages des journaliers. » 1ère lecture, 134 ; 2e lecture, réf., 143 ; A. A., 3e lecture, 149 ; conférence, 173, 174.
- Bill No. 142.—Intitulé : « Acte pour amender le Code de Procédure Civile du Bas-Canada, et certains actes qui l'amendent. » 1ère et 2e lectures, réf., 169, 170 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 177 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 143.—Intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie de la paroisse de Saint-Hyppolite, canton de Wotton, dans le comté de Wolfe, et l'annexer à la paroisse de Saint-Camille, pour les fins électorales, municipales et scolaires. » 1ère et 2e lectures, réf., 156 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 161 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 144.—Intitulé : « Acte amendant l'acte 40 Vict., chap. 21, intitulé : « Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province. » 1ère, 2e et 3e lectures, 172, 173 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 146.—Intitulé : « Acte pour amender les actes concernant les sociétés de colonisation. » 1ère et 2e lectures, réf., 156 ; S. A., 3e lecture, 160 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 147.—Intitulé : « Acte concernant les employés permanents du conseil législatif et de l'assemblée législative de cette province. » 1ère 2e et 3e lectures, 177 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 150.—Intitulé : « Acte pour donner plus d'efficacité à la loi du cadastre, concernant les bureaux d'enregistrement et à leur inspection. » 1ère et 2e lecture, réf., com. gén. S. A., 3e lecture, 169 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 151.—Intitulé : Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics. » 1ère, 2e et 3e lectures, 172 ; sanctionné, 181.
- Bill No. 154.—Intitulé : « Acte pour amender l'Acte de cette province, 33 Vict., chap. 32, concernant l'empierrement des chemins. » 1ère lecture, 134 ; 2e lecture, réf., 142 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 148, 149 ; sanctionné, 181.

Bill No. 155.—Intitulé : « Acte pour amender l'Acte 28 Vict., chap. 13, amendant le chap. 68, des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les compagnies d'assurance mutuelle. » 1ère et 2e lectures, réf., 155 ; S. A., 3e lecture, 160 ; sanctionné, 181.

Bill No. 156.—Intitulé : « Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska. » 1ère lecture, 178.

Bill No. 157.—Intitulé : « Acte pour déclarer et confirmer le nom de Louis Philippe Pelletier, écuyer, avocat, de la cité de Québec. » 1ère et 2e lectures, réf., 132, 133 ; S. A., 136 ; 3e lecture, 147 ; sanctionné, 181.

Bill No. 158.—intitulé : « Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1880, et pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881, et pour d'autres fins du service public. » 1ère et 2e lectures, 155 ; 3e lecture, 159 ; sanctionné, 182.

CABARETIERS, de Montréal, 94.

CAHEN D'ANVERS, comte R. M., 12.

CANADA GOLD MINING COMPANY, 162.

CARRIER, Nap., 46.

CARRIÈRES, F. X. A., et autres, 46.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC, 20.

CHARLAND, Rév. M., 38.

CHARTRAND, Aldéric, et autres, 50.

CHEMIN DE FER DE M. P. et B., 6.

« « « Québec et du lac S. J., 12.

« « « Jonction, M. et C., 33.

CHURCH HONÈ, 6.

CIE DE CHEMIN DE FER DU LAC CH. ET DU ST. L., 14.

CLÈRES de St-Viateur, 30.

CLUB DE LA GARNISON, 25.

COLBEX, Chs. S. et autres, 19.

COLLÈGE DE PHARMACIE, Montréal, 17.

« PRESBYTÉRIEN, Montréal, 61.

COLONIAL GOLD MINING COMP., 162.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des Privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 4.

2.—*Des Contingents, 12.*

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 21, 22.

2ème " " " " " 43, 44.

3ème " " " " " 62, 63.

4ème " " " " " 154, 155.

5ème " " " " " 171.

6ème " " " " " 175, 176.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés, 12.*

Délais prolongés, etc., 30, 63, 112.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 20, 21.

2ème " " " " " 27, 29, 33.

3ème " " " " " 39, 41.

4ème " " " " " 47, 48.

5ème " " " " " 67, 69.

7ème " " " " " 117, 118.

8ème " " " " " 154.

9ème " " " " " 166.

4.—*Des Impressions :*

Pour surveiller les impressions du conseil, 12.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 13.

Premier rapport, présenté et lu, 29; adopté, 33.

5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 12.

6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 12, 18.

7.—Spécial pour s'enquérir de la pose des contre-écrous sur le chemin de fer de Q. M. O. et O., 69.

1er rapport présenté, reçu et lu, 103.

2e " " " 119, 120.

Motion pour ordonner au Dr. McKay de comparaître et répondre, adoptée, 121.

3^e rapport, 162, 163.

COMMISS-MARCHANDS, de Montréal, 13.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DU CANADA, (limitée), 151.

« HYDRAULIQUE, etc., 49.

« DU GAZ, Québec, 23

« « GRAPHIC », 6.

« DU TUNNEL, 6.

COMPTON, électeurs de, 66.

CONFÉRENCES :

Sur Bill (No. 124), 150, 152.

« (No. 139), 173, 174, 175.

CONSEIL DE LA SOC. D'HIST. NAT, Montréal, 14.

CONTENTS ET NON-CONTENTS, 51, 59, 78, 104, 111, 112, 115, 130, 131, 138, 168, 174, 175, 176.

COURSOL, Dame M. H., et autres, 14.

COURT, James, et autres, 18.

COUILLÉE, D. A., et autres, 50.

COUVENT DE L'ANORAIE, 14.

CRÉBASSA, J. G., 62.

CUVILLIER, Dame Angélique, 25.

DDARLING, V., 4.

DECHÈNE, Antoine et autres, 94

DESCHAMPS, C., et autres, 23.

DESLAURIERS, Antoine, et autres, 52.

DESMARTEAU, E. B., et autres, 50.

DÉZIEL, Rév. J. D., et autres, 25.

DICK, G. L., et autres, 46.

DISPENSARE OPHTHALMIQUE, Montréal, 18.

DIXON, James Henry, 18.

DONOHUE, E., et autres, 25.

DOUGAL, John Redpath et autres, 31.

DUBUC, Art., et autres, 50.

DUPRÉ, rév. I. L., 62.

DUPUIS, Paul, et autres, 50.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIR., Montréal, 17.

EGLISE ST-MARC, Montréal, 17.

“ ST-MATHIEU, “ 17.

“ ERSKINE, “ 17.

“ ST-THOMAS, “ 17.

“ ST-BARTHÉLEMI, Montréal, 17.

“ MÉTHODISTE DOUGLAS, Montréal, 17.

“ DU CALVAIRE, “ 17.

“ OLIVET-BAPTIST, “ 17.

“ PRESBYTÉRIENNE, “ 17.

“ MÉTHODISTE FRANÇAISE, “ 17.

EVÊQUE DE MONTRÉAL, 72.

EVÊQUE DE ST-HYACINTHE, 94.

FINLAY ASYLUM, Quebec, 23.

FONROUGE, Alexis, et autres, 47.

FORSE, Anthony, 23.

FOSBROOKE, Leonard G. J., 87.

FRASER, John, 17, 18.

FRASER, pétition retirée, 23.

GAGNON, Ls., et autres, 50.

GARIÉPY, Chs., et autres, 50.

GARTH, Charles, et autres, 25.

GATINEAU, Vallée de la, 31.

GAUTHIER, Thomas, et autres, 25.

GAUTHIER, D. S., et autres, 49.

GAUTHIER, Honoré, et autres, 72.

GOSSELIN, L. H., 83.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF, comptes soumis, référés au comité des contingents, 15.

GOVERNEUR-LIEUTENANT : Se réunit et requiert la présence de l'Assemblée, 1. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 2, 3. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et la considération en est remise, l'impression en est ordonnée, 3, 4. Pris en considération, 6. Résolution pour adresse en réponse, 9. Comité nommé pour préparer l'adresse basée sur cette résolution, 9. Chambre en comité, adresse rapportée, lue, adoptée, ordre de la grossoyer, à être signée et présentée par l'Orateur, 10, 11. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 15, 16.

Sanctionne certains Bills, 54, 173, 179, 180, 181, 182.

Sanctionne le Bill des subsides ; clôt la session par un gracieux discours aux deux chambres, 182, 183.

Adresses au. Voir adresses.

Proclamations du. Voir proclamations.

HENEKER, R. W., et autres, 34.

HENNING, rév. Joseph, 17.

HOCHELAGA, conseil du comté de, 36.

HOGAN, Henry et autres, 14.

HOMIER, Adolphe, et autres, 50.

HOPKINS, Abraham, M. D., et autres, 20.

HOSPICE ST-CHARLES, de Montréal, 18.

HOUE, Moïse, et autres, 38.

HUGHES, G. H., 20.

HUME, M., M. D., 20.

HUNTINGDON, conseil de comté de, 52.

IBERVILLE, ville de, 30.

INSTITUT CANADIEN, Québec, 33.

INSTITUT DES AVEUGLES, Montréal, 18.

“ LITTÉRAIRE DE ST-PATRICE, Québec, 20.

JACCO, Félix, et autres, 50.

JEANNOT DIT LACHAPELLE, Hormidas, 20.

JERSEY, canton de, 11.

JOLIETTE, canton de, 30.

“ ville de, 34.

LADIES' PROTESTANT HOME, Québec, 23.

LAHAISE, FRS., et autres, 62.

LAMARRE, P. B., 47.

LANGLAIS, J. A., et autres, 45.

LAPRAIRIE, comté de, 38.

LAÛSSONDE, J. B., et autres, 62.

LAVALLÉE, Michel, et autres, 50.

LEBLANG, Ovila, et autres, 50.

LECOURS, Louis, et autres, 83.

LEMAIRE, l'hon. F. H., ajournement par respect pour sa mémoire, 5.

LEMAY, J. A., 19.

LÉRY, A. R. C. de, 135.

LÉVIS, hab. de, 6.

LÉVIS, libraires de, 30 ; pétition retirée, 34.

LÉVIS, libraires de, nouvelle pétition, 36.

LONGUEUIL, comp. de nav. de, 38.

LONGUEUIL, ville de, 33.

LORD, Ernest, et autres, 49.

LYNCH, Patrick, junr., et autres, 50.

MARCHAND : N., et autres, 36.

MELLIN, J. W., et autres, 49.

MESSAGES :

Du Lieutenant-Gouverneur,

Rappt. imprimeur de la Reine, 31.

De l'Assemblée Législative :

Impressions, 16.

Bibliothèque, 16.

MOCLÉ, Isidore, et autres, 50.

MONTIGNY, B. A. T. de, 77.

MONTMORENCY, conseil du comté de, 17.

MONTRÉAL, bureau de comm. de, 34, 94.

MONTRÉAL, cité de, 6, 14.

MONTRÉAL, protestant orphan asylum, 17.

MONTRÉAL, société de const. du dist. de, 26.

MONTRÉAL, libraires de, 36.

MONTRÉAL, ladies Benevolent society, de, 46.

MOREY, Thomas S., 6

MORISON, M, et autres, 18

MCDONALD, DUNCAN, et autres, 20.

McGILL, University, 56.

McGOWAN, H. W., M D., et autres, 20.

McVICAR, D. H., et autres, 52.

NAPIERVILLE, comté de, 38.

NELSON, H. A., et autres, 18.

NICOLET, ville de, 25.

O'CONNOR, T. J., 36.

OSTELL, J. M., et autres, 52.

PARÉ, Frédéric, M. D., et autres, 20.

PIGNOLET, L. H. 17.

PILON, A. & Cie., et autres, 50.

PINSONNEAULT, Alfred, 25.

PIQUETTE, Moé, et autres, 50.

PONTBRIAND, J. Bte., et autres, 62.

PRESBYTERIAN COLLEGE OF MONTREAL, 52.

PRICE, Evan John, 36.

PROCÈS-VERBAL du 20 juillet, version anglaise amendée, 147.

PROCLAMATIONS, (voir en tête du volume.)

PROTESTANT HOME for friendless Women, 34

QUÉBEC, corporation de, 26, 45.

RAPPORTS :

— Du bibliothécaire, 4., référé au comité de la bibliothèque, 16.

RÉDEMPTORISTES, RR. PP., 19.

RELIGIEUSES DE ST-JEAN, 30.

RICHELIEU, électeurs de, 56.

RIVARD, S., et autres, 62.

ROLLAND, J. B., et fils, 67.

ROY, Pierre, et autres, 49.

RUFFIER, Charles, et autres, 52.

SALLE D'ASILE, Longueuil, 14.

SENÉCAL, L. A., et autres, 14.

SOCIÉTÉ DES ARTS, Montréal, 23.

“ MÉDICALE DE MONTRÉAL, 24.

“ LITTÉRAIRE ET HIST. DE QUÉBEC, 56.

SŒUR MARIE DE LA PURIFICATION, 12.

-
- SŒURS DE LA PROVIDENCE, l'Assomption, 11.
 " " , Yamachiche, 12.
 " DE CHARITÉ, Longueuil, 14.
 " DE LA PROVIDENCE, Ste-Ursule. 20.
 " DES PETITES-ÉCOLES. Rimouski, 20.
 " GRISES, Montréal, 23.
 ST-ANTOINE DE LONGUEUIL, 23.
 ST-CHARLES, Eugène, et autres, 50.
 ST-CONSTANT, 38.
 ST-FRANÇOIS DE BEAUCE, 17.
 ST-GABRIEL DE BRANDON, 20.
 ST-ISIDORE, 20.
 ST-JACQUES, soc. de constr., 26.
 ST.-JEAN, ville de, 23.
 ST-JOACHIM, 26.
 STE-MARIE, J. et autres, 50.
 ST-MALACHIE D'ORMSTOWN, 38.
 ST-URBAIN, 38.
 SPICER, W. J., et autres, 18.
 STANSTEAD, médecins de, 25.
 STARNES, l'hon. Henry, porté sur le comité des B. P., 46.
 STASSARDT, Joseph Smeyers, 34.
 SURVEYER, L. J. A., et autres, 50.
TAILLON, L. O., et autres, 26.
 TASCHEREAU, l'hon. J. T., et autres, 153.
 THIBAudeau, Hon. J. R., et autres, 52.
 TRANCHEMONTAGNE, Rév. A., et autres, 36.
 TURCOTTE, A., et autres, 50.
UNION ST JOSEPH, St-Jean Ib., 34.

UNIVERSITY LYING-IN HOSPITAL, 61.

VALLÉE, R. P., 26.

VILLEMURE, l'hon. Lefebvre de, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 13. Prête serment et signe sa déclaration de qualification, 14.

“ porté sur le comté des B. P., 24 ; des contingents, 46.

VINCENT, Stéphanie et autres, 36.

WALKER, J. A., et autres, 52.

WHITCHER, T. D. 25.

WINCHESTER, Locke, W. 4.

WOMEN'S CHRISTIAN ASSOC., Québec, 20.

WURTELE, C. J., et autres, 52.